Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2025.012 Marmande le 3 avril 2025

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 18 mars 2025 s'est réuni le lundi 24 mars 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, LE BRIS Alain, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, HAY Florence, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

- - - - - - - - - -

Stéphane BLANCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE dispose de 3 pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

Dossier n° 1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17.02.2025

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2025

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28- Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire souligne que le procès-verbal concernant la présentation du PADD sera présenté et voté lors du prochain conseil municipal avec celui de ce jour.
Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 28 avril 2025. Il est décalé compte tenu du fait que le troisième lundi du mois d'avril est le lundi de Pâques.

Il fait un point sur les animations de notre ville en particulier sur le Festival Tek Art qui s'est déroulé ce weekend.
Il rappelle que ce festival est porté par la Direction des Affaires culturelles. Il est composé de très beaux spectacles immersifs.
Le weekend dernier avait également lieu le festival de l'arbre, avec des promenades, des conférences.

Il rappelle l'ouverture de l'établissement LAMESIA programmée ce weekend, le successeur en termes de lieu de l'emblématique Neuf Fontaines. Il s'en réjouit.

Il précise que la présentation du budget ne va pas suivre l'ordre de la note de présentation transmise aux élus. La présentation se fera comme suit : le compte de résultats 2024, la présentation des comptes et résultats des budgets annexes 2024, la présentation des comptes consolidés.

Karen Nosmas prend la parole. Elle rappelle que les comptes de la commune sont désormais présentés sous la forme de compte financier unique. La généralisation de cette présentation a été opérée à partir du 1er janvier 2023. L'objectif de ce CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible. Le CFU présente en effet à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales. La confection de ce CFU est entièrement dématérialisée et s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité, le comptable public.
Sont présentés à l'écran la vue d'ensemble qui retrace les grands équilibres financiers de la commune depuis 2018.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CAP 2024	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	25 766 859 €	25 621 143 €	25 417 276 €	23 658 259 €	24 819 902 €	25 946 970 €	26 331 178 €	2,6	+1,72 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	25 225 860 €	25 439 475 €	25 412 371 €	23 545 868 €	24 424 538 €	25 820 953 €	26 195 879 €	3,0	+2,03 %
dont fiscalité directe locale (R731)	12 595 422 €	12 889 985 €	15 052 391 €	12 819 981 €	15 213 215 €	14 172 962 €	14 699 746 €	2,1	+2,61 %
dont dotations & participations (R74)	4 409 150 €	4 138 107 €	4 194 755 €	4 225 711 €	4 751 567 €	4 745 476 €	4 863 564 €	0,5	+1,65 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	21 058 406 €	21 706 526 €	21 475 775 €	21 908 590 €	22 865 500 €	23 237 187 €	23 923 761 €	2,9	+2,17 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	20 024 880 €	20 959 146 €	21 091 658 €	21 512 842 €	22 489 569 €	22 777 960 €	23 471 567 €	3,4	+2,68 %
dont dépenses de personnel (D012)	12 839 319 €	12 981 084 €	13 409 415 €	13 621 325 €	14 183 789 €	14 342 286 €	15 042 905 €	2,2	+2,88 %
ÉPARGNE DE GESTION	5 200 980 €	4 480 329 €	4 320 713 €	2 033 026 €	1 935 169 €	3 043 993 €	2 724 312 €	-0,5	-2,65 %
Frais financiers	548 740 €	446 572 €	353 631 €	367 102 €	298 586 €	318 935 €	323 858 €	-0,2	-8,41 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-319 243 €	-254 966 €	-29 478 €	-27 004 €	-75 081 €	-120 276 €	-39 156 €	0,3	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	5 332 997 €	4 779 791 €	4 937 604 €	4 638 920 €	5 561 502 €	6 603 782 €	6 561 298 €	0,0	+0,2 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	5 525 952 €	4 928 876 €	5 126 260 €	4 776 896 €	5 716 103 €	6 803 771 €	6 814 437 €	0,3	+1,82 %
Amortissement du capital de la dette	2 212 494 €	2 084 500 €	1 624 949 €	1 615 925 €	1 659 356 €	1 724 061 €	1 673 952 €	-0,5	-4,34 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	120 503 €	-301 709 €	312 655 €	22 995 €	-97 854 €	879 721 €	887 346 €	0,6	+33,67 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	313 458 €	-155 624 €	501 311 €	160 971 €	56 747 €	1 079 710 €	1 140 483 €	0,8	+24,02 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	6 008 172 €	5 171 578 €	5 333 141 €	1 764 801 €	3 730 080 €	4 694 507 €	7 454 725 €	1,4	+1,66 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	5 396 345 €	1 337 863 €	1 699 946 €	1 727 047 €	1 884 897 €	2 414 394 €	3 542 972 €	-1,9	-6,77 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	2 413 584 €	1 150 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €	-0,4	-3,08 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 963 556 €	3 885 813 €	1 227 452 €	2 706 587 €	4 739 793 €	4 147 706 €	4 085 653 €	2,1	+12,99 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 885 814 €	896 389 €	2 406 912 €	4 691 828 €	3 796 756 €	4 247 514 €	2 861 246 €	-1,0	-4,97 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	16 946 147 €	16 642 322 €	17 517 573 €	17 901 448 €	17 242 092 €	17 018 051 €	17 544 478 €	0,4	+0,39 %

L'exercice 2024 présente des résultats très satisfaisants et ce malgré un léger tassement de l'épargne de gestion. Les capacités d'autofinancement brut et net poursuivent leur progression amorcée en 2023. Le léger resserrement des recettes et des dépenses de fonctionnement génère un tassement équivalent de l'épargne de gestion.
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 26 331 178 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 23 923 761€, l'épargne de gestion un peu plus de 2,7 millions d'euros, une épargne nette, CAF nette comptable y compris les travaux en régie un peu plus d'un million.
Le résultat de clôture au 31 décembre est de 2,8 millions.

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 2 396 156,48 € se décomposant comme détaillé dans le tableau ci-dessous , (5 millions en section de fonctionnement).

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	13 990 875,50	26 187 771,00	40 178 646,50
	Recettes réalisées (1)	B	7 911 191,11	26 796 540,05	34 707 731,16
	Restes à réaliser	C	821 980,76	0,00	821 980,76
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	12 996 346,65	29 864 091,49	42 860 438,14
	Dépenses réalisées (1)	E	9 594 037,75	24 934 238,50	34 528 276,25
	Restes à réaliser	F	1 287 070,53	0,00	1 287 070,53
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-1 682 846,64	1 862 301,55	179 454,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-994 529,15	3 676 320,49	2 681 791,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-2 677 375,79	5 538 622,04	2 861 246,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-465 089,77	0,00	-465 089,77
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-3 142 465,56	5 538 622,04	2 396 156,48

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissements poursuit sa progression entamée en 2022 à un rythme assez élevé pour atteindre aujourd'hui un niveau de 71,49 %. Une attention toute particulière a été portée sur les restes à réaliser afin de n'inscrire en report que les dépenses qui étaient inscrites en instance de réalisation.
La gestion des opérations pluriannuelles en APCP conduit mécaniquement à la réduction de ces reports.
Le fonds de roulement pour l'année 2024 s'élève à 1,2 millions. La majorité a puisé dans le fonds de roulement afin d'autofinancer une grande partie de ses investissements.

Elle présente la section de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement ont progressé légèrement plus que les recettes de fonctionnement.
En 2024, le montant des recettes de fonctionnement était de 26,3 millions et celui des dépenses de 23,9 millions. Elle explique que les dépenses de fonctionnement se sont élevées cette année à 26 796 540 € et se répartissent par chapitre.
10 chapitres constituent ces recettes de fonctionnement.

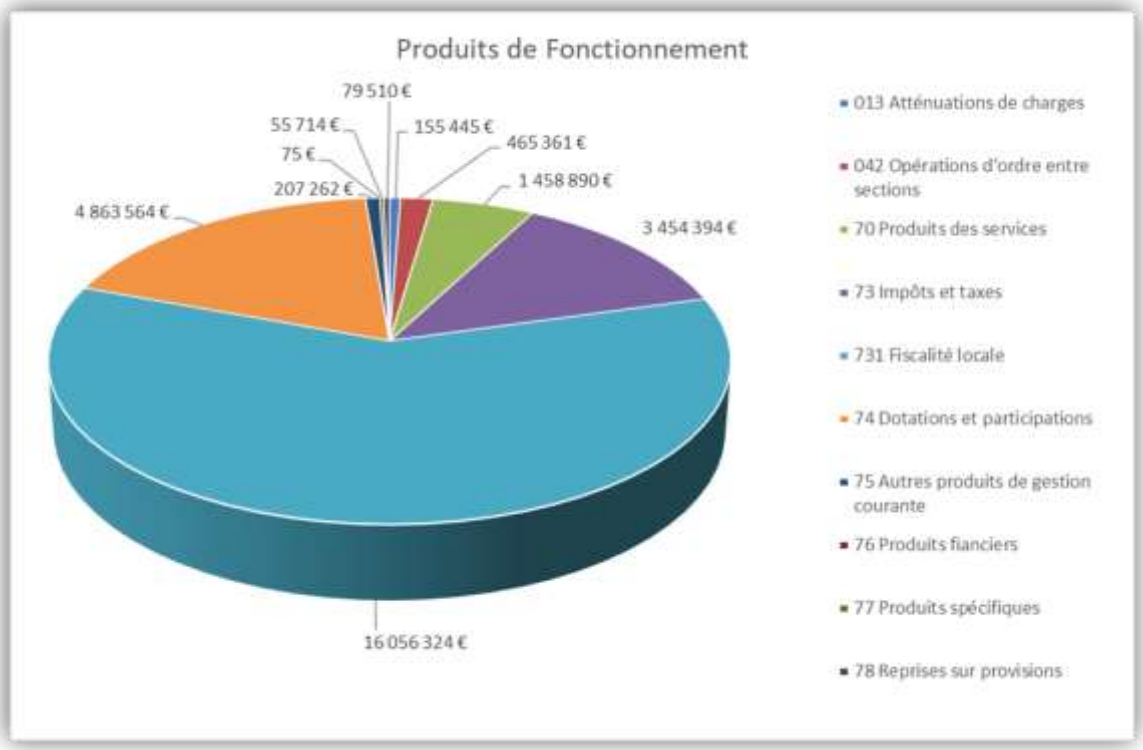

Concernant leur évolution, depuis 2016, au chapitre 13 sont inscrits les remboursements de rémunération et charges de personnel suite aux arrêts maladies. Au chapitre 070, on retrouve le produit des services du domaines et des ventes diverses. Dans les chapitres 73 et 731 sont inscrits les produits de la fiscalité directe locale, les compensations et reversements fiscaux de différentes natures.
Les taux communaux n'ont pas été modifiés en 2024 et ce comme depuis 2020.
Elle rappelle que la réforme de la fiscalité locale instituée en 2021 a transféré le produit de la fiscalité départementale sur le foncier bâti à la fiscalité communale sur le foncier bâti avec un mécanisme de coefficient de correction pour ajuster ce nouveau produit à la perte de la taxe d'habitation.
Au sein de ce chapitre, se trouve également le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui a enregistré cette année une baisse significative de 60 000 €. Ceci est dû à la chute des transactions sur le marché immobilier.
Le chapitre 74 enregistre les différentes fractions de la DGF de la dotation globale de fonctionnement pour plus de 2,5 millions d'euros ainsi que la compensation par l'Etat des exonérations appliquées sur les taxes foncières à hauteur d'un peu plus de 2 millions d'euros.
Les contributeurs importants à l'action municipale sont la Caisse d'allocations familiales à hauteur d'un peu plus de 400 000 €, le Département pour le Conservatoire et l'utilisation des gymnases par les collèges ainsi que VGA au chapitre 75 et l'encaissement des locations de locaux…
Le chapitre 76 regroupe les produits financiers. Le chapitre 77 correspond aux annulations de mandat sur les exercices antérieurs, l'enregistrement du produit des cessions de vente des immobilisations.
Le chapitre 42 concerne les opérations d'ordre budgétaire et notamment les travaux en régie qui s'élèvent cette année à 453 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées par chapitre et se sont élevées cette année à un peu plus de 24 millions d'euros.
Karen Nosmas rentre dans le détail et explique que le chapitre 11 correspond aux dépenses à caractère général, dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et à la production des services publics (les fluides, les fournitures, le matériel, les assurances, les services, les taxes liées à l'activité de la commune).
Les dépenses de personnel sont inventoriées au chapitre 012. La masse salariale est le poste majeur des dépenses de la ville. La maîtrise de l'évolution de ces charges constitue un enjeu important. Elle rappelle que la ville de Marmande mène une politique de ressources humaines guidée par la qualité et la quantité des services rendus aux administrés.
La qualité du service public porté par Marmande et ses habitants repose sur environ 372 agents (chiffrage du 31 décembre 2024) qui œuvrent au quotidien et sont au contact des usagers, des partenaires, des citoyens.
La mise en place des lignes directrices de gestion est un repère pour les agents. A travers la définition de la stratégie pluriannuelle la gestion des ressources humaines porte sur les objectifs suivants :

- Adaptation des effectifs et des compétences
- Amélioration de la qualité de vie au travail
- Protection des agents
- Transparence et équité dans les conditions de rémunération et d'évolution de carrière
- Egalité professionnelle.

L'effectif de la commune de Marmande est stable. En 2024, les dépenses de personnel se sont élevées à un peu plus de 15 millions d'euros soit une progression de 4,86 % par rapport à 2023. Elle rappelle que cette progression est liée aux décisions gouvernementales.
La masse salariale 2024 a intégré la hausse du point d'indice du traitement des fonctionnaires de 1,5 % en année pleine. Il y a également la hausse de 5 points du traitement indiciaire des personnels et enfin l'augmentation d'un point du taux de cotisation employeur de la CNRACL pour un peu plus de 70 000 €.
Le chapitre 65 est constitué par les autres charges de gestion courante, le contingent du service incendie, le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de

fonctionnement aux associations, la subvention au CCAS, à l'EPA, les subventions aux budgets annexes. Elle présente un graphique représentant les subventions versées aux associations, la ventilation par secteur d'activité.

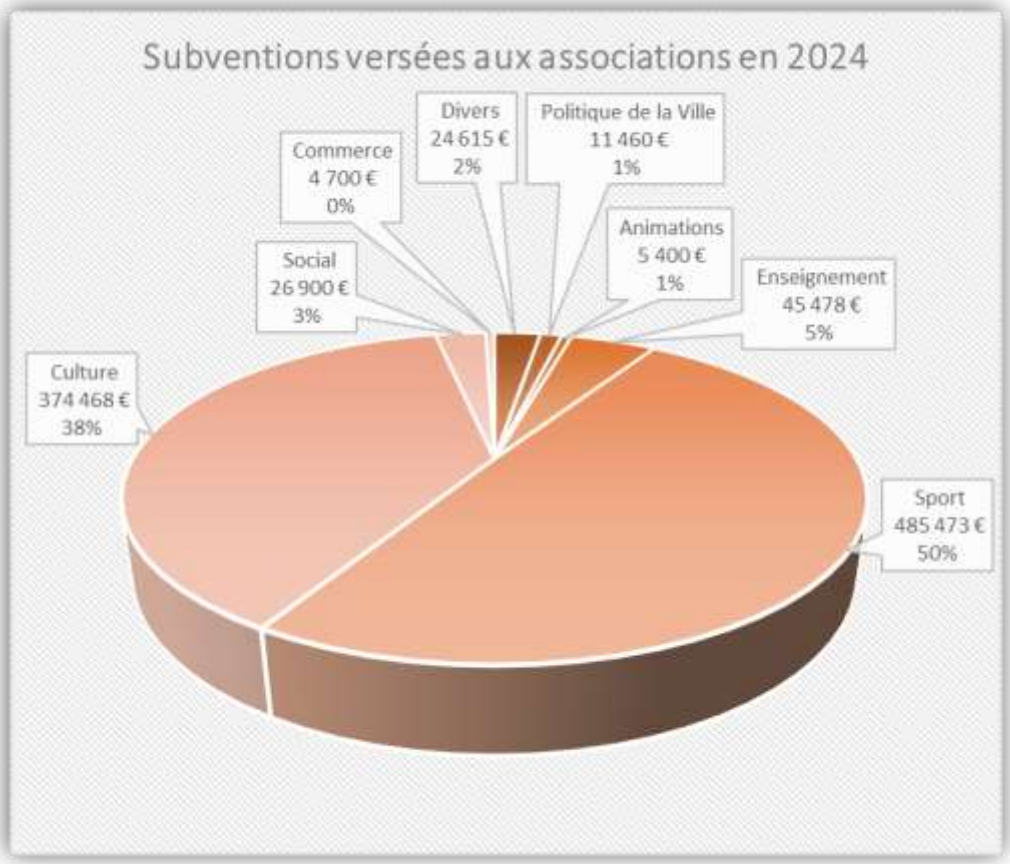

Elle laisse l'assemblée en prendre connaissance.

Karen Nosmas présente la section d'investissements.
Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 7,9 millions d'euros. Elles sont également réparties par chapitres.

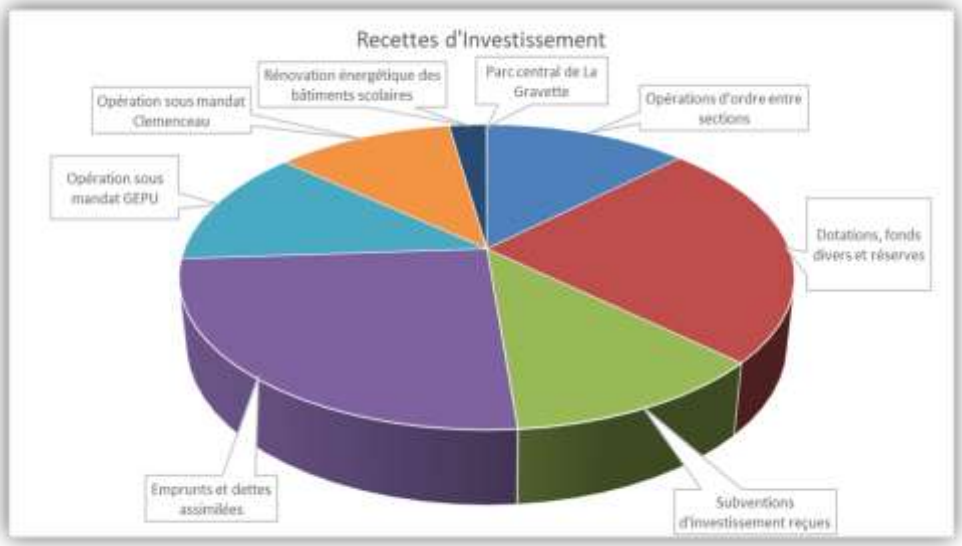

Les principales recettes sont constituées par la taxe d'aménagement, les subventions, les dotations aux amortissements, les cessions sur les éléments d'actifs, le FCTVA, le remboursement des dépenses engagées pour le compte de VGA et l'emprunt pour un peu plus de pour 2 millions d'euros.
Les dépenses d'investissement se sont élevées cette année à 9,5 millions d'euros. Elles sont également réparties par chapitre.
Les principaux investissements de l'année 2024 sont :

- L'aménagement de la Place Clemenceau
- La rénovation énergétique du groupe scolaire Edouard Herriot
- Les travaux de gestion des eaux-pluviales urbaines
- Le matériel de transport
- Les travaux dans les écoles
- L'extension du vidéoprotection
- La participation à la rénovation du centre d'incendie du secours
- La végétalisation de la place du marché
- Le schéma directeur d'accessibilité
- L'aménagement des jardins familiaux
- La révision du PLU
- Les travaux de transition écologique isolation

Elle présente les courbes des soldes d'autofinancement avec les évolutions de la CAF nette.
En 2024, l'encours de la dette de la commune s'élève à un peu plus de 17,3 millions d'euros.
Le taux d'intérêt moyen de la dette est à 2,01 % et l'annuité de la dette est à 1,9 millions.
Le premier emprunt d'un montant d'un million d'euros a été souscrit en juillet 2024 et un second emprunt a été souscrit en novembre 2024 pour le même montant.
L'endettement de la ville marque une légère progression de 2023 à 2024. Le stock de la dette est passé de 17,9 à 17,3 millions d'euros à la fin de l'année 2024.
La capacité de désendettement s'élève au 31 décembre à 7,4 années. C'est un niveau correct. Elle précise qu'il était de 6,5 années en 2023.
Ce ratio désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre l'ensemble de ses dettes.

Elle expose l'affectation des résultats.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 862 301,55
Résultats antérieurs cumulés Cpt. 002	3 676 320,49
Résultat cumulé avant affectation (1+2)	**5 538 622,04**

Solde d'investissement	
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement de l'exercice	-1 682 846,64
Capacités (+) ou Beoins (-) de financements cumulés Cpt. 001	-994 529,15
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement cumulé à reprendre au compte 001	**-2 677 375,79**

Restes à réaliser	
Restes à réaliser en recettes	821 980,76
Restes à réaliser en dépenses	1 287 070,53
Solde des restes à réaliser	**-465 089,77**

Résultat total de la section d'investissement Besoin (-) ou Capacité (+) de financement	**-3 142 465,56**

Affectation du résultat au Budget 2025		
D001	Besoin de financement d'investissement reporté (ligne 6)	**2 677 375,79**
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	**3 142 465,56**
R002	***Excédent de fonctionnement reporté***	***2 396 156,48***

Muriel Figueira présente les budgets annexes.
Le budget annexe du parc de stationnement :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	61 100,00	137 672,00	198 772,00
	Recettes réalisées (1)	B	60 529,35	112 894,67	173 424,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	188 950,46	163 775,87	352 726,33
	Dépenses réalisées (1)	E	74 694,40	136 056,89	210 751,29
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-14 165,05	-23 162,22	-37 327,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	127 850,46	26 103,87	153 954,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	113 685,41	2 941,65	116 627,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	113 685,41	2 941,65	116 627,06

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Concernant les recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre provenant du budget principal s'était élevée à 70 000 €. En 2024, pour rappel le parking souterrain a été inaccessible pendant une partie de l'année à cause des travaux de la place Clemenceau et de la rue du Palais. Cela s'est logiquement traduit par une recette moindre de l'ordre de 30 000 €. En conséquence, le budget de stationnement présente un déficit de fonctionnement de 23 162,22€ sur l'exercice 2024, absorbé par les résultats antérieurs. Les dépenses de fonctionnement sont liées essentiellement aux charges à caractère général, aux services ainsi que les charges de personnel pour 41 004 €. Les charges de fonctionnement ont baissé de 5,7 % ce qui est lié à l'absence d'activité. La dette s'éteindra au 31 décembre 2025. Elle donne Les résultats de fonctionnement cumulés.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-23 162,22
Résultats antérieurs cumulés Cpt. 002	26 103,87
Résultat cumulé avant affectation (1+2)	**2 941,65**

Solde d'investissement	
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement de l'exercice	-14 165,05
Capacités (+) ou Beoins (-) de financements cumulés Cpt. 001	127 850,46
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement cumulé à reprendre au compte	**113 685,41**

Restes à réaliser	
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser	**0,00**

Résultat total de la section d'investissement Besoin (-) ou Capacité (+) de financement	**113 685,41**

Affectation du résultat au Budget 2025		
R001	Capacité de financement d'investissement reporté (ligne 6)	**113 685,41**
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	**0,00**
R002	***Excédent de fonctionnement reporté***	***2 941,65***

Elle présente le budget annexe du photovoltaïque, la détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	785 455,86	286 735,59	1 072 191,45
	Recettes réalisées (1)	B	222 598,54	267 414,73	490 013,27
	Restes à réaliser	C	200 000,00	0,00	200 000,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	753 053,87	629 617,59	1 382 671,46
	Dépenses réalisées (1)	E	393 894,66	183 825,85	577 720,51
	Restes à réaliser	F	315 026,16	0,00	315 026,16
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-171 296,12	83 588,88	-87 707,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-32 401,99	342 882,00	310 480,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-203 698,11	426 470,88	222 772,77
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-115 026,16	0,00	-115 026,16
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-318 724,27	426 470,88	107 746,61

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les principales dépenses de ce budget sont le nettoyage annuel des toitures du centre technique, du gymnase de la Gravette, et un nettoyage semestriel de la toiture de l'espace expo. Le contrat de maintenance s'élève à environ 12 820 € sur l'année. Deux emprunts ont permis, (avec des intérêts qui ont diminué chaque année) de dégager de l'autofinancement. L'emprunt le plus important contracté en 2002 avec un taux de 3,20 % a été renégocié en 2021 au taux de 2,15 % auprès de la Banque Populaire. Ce qui a permis de réaliser plus de 47 000 € d'économie. Il reste à encourir jusqu'à la fin du contrat en 2030.

Elle présente l'affectation des résultats proposée pour ce budget.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	83 588,88
Résultats antérieurs cumulés Cpt. 002	342 882,00
Résultat cumulé avant affectation (1+2)	**426 470,88**

Solde d'investissement	
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement de l'exercice	-171 296,12
Capacités (+) ou Beoins (-) de financements cumulés Cpt. 001	-32 401,99
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement cumulé à reprendre au compte	**-203 698,11**

Restes à réaliser	
Restes à réaliser en recettes	200 000,00
Restes à réaliser en dépenses	315 026,16
Solde des restes à réaliser	**-115 026,16**

Résultat total de la section d'investissement Besoin (-) ou Capacité (+) de financement	**-318 724,27**

Affectation du résultat au Budget 2025		
D001	Besoin de financement d'investissement reporté (ligne 6)	**203 698,11**
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	**318 724,27**
R002	***Excédent de fonctionnement reporté***	***107 746,61***

Elle présente le tableau des réalisations du budget annexe de la salle de spectacles Comoedia.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	86 655,99	422 828,57	509 484,56
	Recettes réalisées (1)	B	9 250,33	442 462,99	451 713,32
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisations budgétaires	D	88 790,09	585 655,99	674 446,08
	Dépenses réalisées (1)	E	8 268,57	477 842,58	486 111,15
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	981,76	-35 379,59	-34 397,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 134,10	162 827,42	164 961,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	3 115,86	127 447,83	130 563,69
Différence entre les restes à	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	3 115,86	127 447,83	130 563,69
(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre					

Le résultat cumulé est de 130563,69 €.
La subvention d'équilibre provenant du budget principal s'est élevée à 330 000 € en 2024. Cette augmentation se traduit par l'évaluation des charges de personnel imputables au budget du Comoedia dont les charges ont été affinées au fil des années.
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 469 000 €.
Le résultat de fonctionnement cumulé pour l'exercice 2024 à affecter est de 127 447,83 €.
Le résultat de la section d'investissement s'élève à 3 115,86 €.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-35 379,59
Résultats antérieurs cumulés Cpt. 002	162 827,42
Résultat cumulé avant affectation (1+2)	**127 447,83**

Solde d'investissement	
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement de l'exercice	981,76
Capacités (+) ou Beoins (-) de financements cumulés Cpt. 001	2 134,10
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement cumulé à reprendre au compte	**3 115,86**

Restes à réaliser	
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser	**0,00**

Résultat total de la section d'investissement Besoin (-) ou Capacité (+) de financement	**3 115,86**

Affectation du résultat au Budget 2025		
R001	Capacité de financement d'investissement reporté (ligne 6)	**3 115,86**
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	**0,00**
R002	***Excédent de fonctionnement reporté***	***127 447,83***

Le budget annexe CESAme
Muriel Figueira présente le tableau des réalisations et redonne les chiffres.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 369 171,10	172 030,00	2 541 201,10
	Recettes réalisées (1)	B	1 431 050,00	145 088,63	1 576 138,63
	Restes à réaliser	C	671 000,00	0,00	671 000,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	1 820 303,26	270 097,10	2 090 400,36
	Dépenses réalisées (1)	E	210 040,39	158 379,62	368 420,01
	Restes à réaliser	F	1 293 748,03	0,00	1 293 748,03
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	1 221 009,61	-13 290,99	1 207 718,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-548 867,84	98 067,10	-450 800,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	672 141,77	84 776,11	756 917,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-622 748,03	0,00	-622 748,03
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	49 393,74	84 776,11	134 169,85

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le budget illustre l'étape de transition que traverse cette structure avec l'achèvement des travaux du tiers-lieu et sa mise en exploitation. La subvention d'équilibre provenant du budget principal s'est élevée à 130 000 € en 2024. Un emprunt de 850 000 € a été souscrit pour le financement des investissements réalisés sur cet exercice consistant à la rénovation du bâtiment du campus formations industrielles. Cet emprunt a été saisi auprès de la Banque Postale, un prêt sur 25 ans avec un taux variable avec une périodicité de remboursement trimestrielle et un amortissement constant

Les dépenses d'investissements concernent les travaux de l'aménagement du CFA qui ont débuté sur le 2ème semestre après la finalisation des études de conception et l'attribution des marchés. Environ 200 000 € ont été dépensés en 2024.
Elle explique les résultats.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-13 290,99
Résultats antérieurs cumulés Cpt. 002	98 067,10
Résultat cumulé avant affectation (1+2)	**84 776,11**

Solde d'investissement	
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement de l'exercice	1 221 009,61
Capacités (+) ou Beoins (-) de financements cumulés Cpt. 001	-548 867,84
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement cumulé à reprendre au compte	**672 141,77**

Restes à réaliser	
Restes à réaliser en recettes	671 000,00
Restes à réaliser en dépenses	1 293 748,03
Solde des restes à réaliser	**-622 748,03**

Résultat total de la section d'investissement Besoin (-) ou Capacité (+) de financement	**49 393,74**

Affectation du résultat au Budget 2025		
R001	Capacité de financement d'investissement reporté (ligne 6)	**672 141,77**
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	**0,00**
R002	***Excédent de fonctionnement reporté***	***84 776,11***

Karen Nosmas fait la présentation consolidée de l'ensemble des comptes. Elle explique qu'il s'agit d'une agrégation de l'ensemble des comptes de la commune c'est à-dire les comptes du budget principal et les budgets annexes. Cette présentation permet d'apprécier les budgets de la collectivité dans son intégralité. Elle présente les masses des recettes réelles de fonctionnement. On constate que les budgets annexes ont des tailles relativement faibles au regard du volume des recettes de fonctionnement du budget principal.
En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, le même constat peut être fait que précédemment. L'importance des budgets annexes par rapport au budget principal est très relative. Il n'y a pas d'impact des budgets annexes sur l'évolution comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement. Après un net desserrement en 2023, le solde des opérations réelles de la section de fonctionnement se tasse légèrement en 2024, sans pour autant caractériser à ce stade un important effet de ciseau. Les recettes de la section d'investissements sont quant à elles très impactées positivement par les budgets annexes à la fois en 2023 mais également en 2024 en particulier par le budget annexe CESAme, qui est alimenté notamment par un niveau de subvention relativement élevé. Les dépenses d'investissements sont quant à elles aussi abondées par les budgets annexes. On retrouve en 2024 les investissements réalisés sur le site CESAme, étude de conception du campus des formations industrielles, l'installation des nouvelles centrales des panneaux photovoltaïques à l'école Edouard Herriot. Ce qui porte le montant total des investissements réalisés à plus de 7,7 millions d'euros.
Tout budget confondu l'épargne brute est particulièrement affectée, impactée par les résultats des budgets annexes et en particulier par ceux du budget de production d'énergie renouvelable avec un excédent d'autant plus favorable qu'il est un relativement abondant et réellement indépendant économiquement du budget principal. Le même constat est fait pour l'épargne nette consolidée puisqu'elle bénéficie elle aussi des bons résultats du budget de production d'énergie renouvelable même si elle est légèrement réduite par les déficits constatés en 2024 sur les autres budgets annexes.
L'épargne nette consolidée s'élève à 1,2 million d'euros. Le stock de dettes incorpore logiquement les dettes contractées sur les budgets annexes. Il représente une part limitée de l'encours de la dette soit 0,9 % du total avec un montant de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2024. La capacité des endettements est inchangée par rapport aux résultats obtenus avec le budget principal.

Monsieur Le Maire lance le débat.

Madame Calzavara intervient. Elle souligne qu'il s'agit d'une bonne présentation technique envoyée par le directeur des finances qu'elle remercie. Elle souligne que l'on est en présence d'un équilibre budgétaire correct mais sans ambition pour le territoire. Elle est désolée de « titiller » encore Monsieur Le Maire là-dessus mais il s'agit pour elle d'un budget de fatalité. Elle considère que l'on ne comprend pas le sens de ce budget. Il n'y a selon elle, pas de message pour la population. Or le sujet majeur pour la population est la fiscalité.
Ce mandat entre 2019 et 2024 aura été le mandat le plus fiscalisé depuis les années 80.
Certes, elle s'accorde à dire que la majorité n'a pas augmenté les taux mais en ne les baissant pas elle a validé une hausse de près de 20 %, 19 % exactement. Cela fait une fiscalité sur les Marmandais de près de 25 %.
Elle précise que cette fiscalité est une préoccupation majeure pour nos concitoyens. Elle ajoute qu'il faut dire que la majorité a bénéficié de la dynamique fiscale considérable et ce sans rendre la fiscalité aux habitants de Marmande. Concrètement, en 2019 il y avait 1 282 7000 € de produits fiscaux, en 2024 1 480 000, soit 2 millions de produits fiscaux en plus. La majorité omet de dire qu'en 202,1 l'État a offert aux entreprises industrielles une baisse de 50 % de la taxe foncière ce qui veut dire un manque à gagner pour la ville de Marmande. Cette perte a été compensée par l'État à hauteur d'un million. Ce qui veut dire que la majorité a bénéficié de 3 millions d'euros de produits fiscaux en plus.
Elle interroge Monsieur Le Maire : « Qu'en avez-vous fait ? Toute la question est là. De plus le taux d'autofinancement est resté le même, le taux d'investissement est resté le même, ainsi que l'endettement. Dans le même temps, les dépenses ont évolué de 2,17 % quand les recettes ont évolué de 1,7 %. La majorité a donc mis cette dynamique fiscale dans les charges qu'elle dit avoir contenu. Ce qui n'est pas tout à fait vrai. » Elle souligne que ce que l'on constate c'est que la dynamique fiscale est partie dans les nuages.
C'est selon elle, un rendez-vous manqué.

Elle précise qu'il ne s'agit pas, bien évidemment de fermer les écoles, mais de redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens en baissant la pression fiscale. Elle souligne que l'on aurait pu imaginer que grâce à cette dynamique fiscale la majorité adopte une autre politique pour alléger cette pression fiscale sur nos citoyens et nos entreprises.
On aurait pu imaginer que la majorité mette en place un bouclier fiscal pour éviter à nos concitoyens de prendre ces 19 % d'augmentation. Elle arrondit à 20 %. Cela ne fait qu'un point.
Elle souligne que Monsieur Le Maire a toujours dit qu'un point c'était 250 000 € et elle l'entend bien, mais 19 points cela représente presque 54 500 000 €.
Elle souhaite aborder un autre sujet : le budget est équilibré mais est-ce que les dépenses de personnel sont bien maîtrisées ?
Quand est prévu une augmentation de 371 % en 2025, la majorité va dire que c'est la faute à l'augmentation du point d'indice, de la retraite, etc… mais elle s'interroge : « A quoi servent les élus Monsieur le Maire s'ils ne sont responsables de rien et qu'ils n'apportent pas de solution ? »
En conclusion, elle considère qu'il s'agit d'un budget poussif, technique qui manque d'ambition. La majorité est selon elle dans une logique d'entretien. Elle considère que l'attractivité d'une ville ne se résume pas à un changement de décor.

Karen Nosmas souhaite répondre à Madame Calzavara et précise qu'il s'agit de la présentation du compte administratif et non du budget. Elle souligne que Madame Calzavara fait un comparatif avec ce qui n'est pas comparable.
Elle en profite pour remercier Monsieur Bordin (directeur du service Fiances) et son équipe. Elle tient par contre aussi à préciser que Madame Figueira et elle-même travaillent pour produire cette présentation.
Monsieur Bordin et ses services ne sont pas les seuls à rédiger. Elle précise que toutes deux ne font pas une lecture bête et disciplinée de ce qui est écrit.
Par ailleurs, elle n'a pas ce soir refait la liste à la Prévert de l'ensemble des investissements réalisés cette année par la ville de Marmande. Elle estime qu'ils sont suffisamment évoqués lors des conseils municipaux. Elle considère que l'on ne peut pas parler de dynamique fiscale mais plutôt d'une revalorisation légale des bases qui répondait à un contexte économique inflationniste. Elle pense ne rien apprendre à Madame Calzavara à ce sujet.

Monsieur Le Maire remercie Martine Calzavara pour son « effet d'esbroufe ». Il pense véritablement qu'elle n'est vraiment pas en phase avec le budget de la ville de Marmande.
Comme l'a dit Karen Nosmas ces questions concernent le budget. Il reparlera de la fiscalité au moment venu. Il souligne que Madame Calzavara a fait les comptes à 20 % depuis 2019. Cela veut donc dire que l'inflation a été de 20 %. Il précise que l'on peut le tourner dans tous les sens, comme on veut, mais que 20 % d'augmentation signifie qu'il y a eu 20 % d'augmentation de l'inflation.
Il le redit, l'inflation touche les gens mais également la collectivité, les services rendus par la ville de Marmande ainsi de suite. Il précise que le chapitre 012 est contrôlé. Les élus ne sont effectivement pas là pour regarder passer les trains. Il rappelle que Mesdames Nosmas et Figueira travaillent sur les comptes et suivent les finances de la ville. Il ne manque jamais de remercier l'ensemble du service des finances, en particulier son directeur présent ce soir, mais tient également à remercier l'ensemble des agents de la collectivité. Il s'agit d'une contribution collective.
La majorité pour établir ce budget a fait des choix. Les arbitrages commencent en septembre. Les choix se terminent en février à peu près pour le débat d'orientations budgétaires. La majorité essaie de faire des choix cohérents avec des directions cohérentes.
Il décrit l'exécution du budget en 2024. Il retient que c'est un budget sincère, sérieusement exécuté en témoigne les 7,5 millions d'euros d'investissements dans le décor comme le dit Madame Calzavara. Ce qui correspond à un taux de réalisation de près de 75 %. Il avait annoncé l'an dernier dans cette tribune, en présentant le budget primitif, que pour financer ce haut niveau d'investissements la majorité mobiliserait 2 millions d'emprunts. Cela a été fait. Pour la capacité d'autofinancement, cela a été fait. Il avait annoncé que la mjorité mobiliserait aussi une partie du fonds de roulement, cela a été fait. Tout cela a été possible grâce à la reconstitution de ce fonds de roulement depuis leur arrivée en 2020. Il le rappelle encore c'est le fruit du travail acharné de redressement des finances menées depuis 2020 qui permet les réalisations d'aujourd'hui.

Il avait aussi annoncé une diminution de la capacité d'autofinancement nette.
La capacité d'autofinancement s'est maintenue et s'est même peu améliorée. Il en est très heureux. Grâce à cela la majorité pourra présenter à l'assemblée un budget primitif qui reste ambitieux pour Marmande.

Il revient très rapidement sur quelques points concernant le CFU. Les courbes d'épargne brute et nette montrent une capacité d'autofinancement redressée, qui se stabilise à des niveaux corrects pour notre ville. Concernant les dépenses sur les 5 années de mandat, la majorité a investi 21 millions d'euros. Il y a eu le covid. Cela ne fait pas 3 millions d'euros supplémentaires, comme le calcul un peu fallacieux de Madame Calzavara. Les 5 premières années du précédent mandat, le montant des investissements était de 19,4 millions d'euros. « Son prédécesseur disait un montant d'investissements comme jamais cela n'avait été fait. »
Il est très attaché à l'encours de la dette et la capacité des endettements. L'endettement est maîtrisé. La capacité de désendettement est correcte. L'an dernier, la commune a emprunté 2 millions d'euros. Compte tenu de l'effort d'investissement cette année au budget primitif, la majorité proposera moins. Ce qui lui permet d'avoir une capacité de désendettement correcte. Il souligne que c'est un ratio que la DDFIP regarde avec attention. Un budget sincère correctement bien exécuté a permis à la majorité d'investir dans « un décor » comme le dit Madame Calzavara. Pour la majorité ce n'est pas simplement un décor. Il remercie encore tous les services et les élus qui se sont occupés de la réalisation de tout cela, les élus des finances mais pas que. Il rappelle que l'ensemble des élus ont exécuté le budget. Il espère être cette année encore sur la même trajectoire. Il souligne que les finances ce n'est pas qu'une histoire de chiffres c'est une histoire de trajectoire. La majorité est revenue sur la trajectoire qu'elle s'était fixée.

Monsieur Le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée au 1er Adjoint Monsieur Charles Cillières pour le vote des différents comptes financiers uniques.
Monsieur Charles Cillières reprend les différents délibérés pour les comptes financiers uniques.

Dossier n°2 Budget principal de la Ville de Marmande – Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le compte financier unique du budget principal de la ville de Marmande pour l'exercice 2024 présenté ci-dessus et tel qu'il apparaît dans le document budgétaire joint en annexe

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Votants : 27 - Abstentions : 02 (CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°3 Budget annexe du parc de stationnement – Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2024

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Votants : 27 - Abstention : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 Budget annexe de production d'énergie renouvelable – Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2024

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Votants : 27 - Abstention : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 05 Budget annexe de la salle de spectacles Comoedia – Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2024

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Votants : 27 - Abstention : 00 - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°06 Budget annexe de CESAme – Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2024

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Votants : 27 - Abstentions : 01 (DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance.

Dossier n°07 Budget principal de la ville de Marmande – Détermination et affectation des résultats – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget principal de la Ville de Marmande au budget primitif 2025 comme suit :

- Compte **D001** - Besoin de financement d'investissement reporté : **2 677 375,79 €**
- Compte **R1068** - Excédent de fonctionnement capitalisé : **3 142 465,56 €**
- Compte **R002** - Excédent de fonctionnement reporté : **2 396 156,48 €**

Votants : 28 - Abstentions : 01 (DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 27- Contre : 00 Pour : 27 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n° 08 Budget annexe du parc de stationnement – Détermination et affectation des résultats – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide **d'affecter** les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe du parc de stationnement au budget primitif 2025 comme suit :

Compte **R001** - Capacité de financement d'investissement reporté : **113 685,41 €**
Compte **R1068** - Excédent de fonctionnement capitalisé : **0,00 €**
Compte **R002** - Excédent de fonctionnement reporté : **2 941,65 €**

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 09 Budget annexe de production d'énergie renouvelable - Détermination et affectation des résultats – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de production d'énergie renouvelable au budget primitif 2025 comme suit :

- Compte **D001** - Besoin de financement d'investissement reporté : **203 698,11 €**
- Compte **R1068** - Excédent de fonctionnement capitalisé : **318 724,27 €**
- Compte **R002** - Excédent de fonctionnement reporté : **107 746,61 €**

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Budget annexe de la salle de spectacles Comoedia - Détermination et affectation des résultats – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de la salle de spectacles Comoedia au budget primitif 2025 comme suit :

- Compte **R001** - Capacité de financement d'investissement reporté : **3 115,86 €**
- Compte **R1068** - Excédent de fonctionnement capitalisé : **0,00 €**
- Compte **R002** - Excédent de fonctionnement reporté : **127 447,83 €**

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 Budget annexe de CESAme - Détermination et affectation des résultats – Exercice 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de CESAme au budget primitif 2025 comme suit :

- Compte **R001** - Besoin de financement d'investissement reporté : **672 141,77 €**
- Compte **R1068** - Excédent de fonctionnement capitalisé : **0,00 €**
- Compte **R002** - Excédent de fonctionnement reporté : **84 776,11 €**

Votants : 28 - Abstentions : 01 (DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°12 - Fiscalité locale – Adoption des taux des contributions directes – Année 2025

Monsieur Le Maire présente le dossier.

Le Conseil Municipal doit fixer les taux 2025 applicables aux taxes suivantes :
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non-bâti

Il est proposé de maintenir les niveaux actuels et donc d'adopter pour 2025 les taux suivants, à savoir :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation	15,10 %	15,10 %
Taxe sur le foncier bâti	64,98 %	64,98 %
Taxe sur le foncier non-bâti	99,50 %	99,50 %

Votants : 28 - Abstentions : 01 (DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 27 - Contre : 04 (CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Pour : 23 - Dossier adopté à a majorité

Karen Nosmas présente le budget primitif 2025 de la ville. Elle rappelle que ce budget respecte les principes de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.
Le projet de budget a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté lors du conseil municipal du 17 février 2025 et établi avec la volonté de mettre en œuvre le projet municipal fixé dans le rapport d'orientation politique.
Elle présente la vue d'ensemble.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	24 650 508 €	25 729 855 €	26 436 009 €	1,8	+3,56 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	24 632 458 €	25 646 795 €	26 345 959 €	1,7	+3,42 %
dont fiscalité directe locale (R731)	13 950 000 €	14 557 000 €	14 887 500 €	0,9	+3,31 %
dont dotations & participations (R74)	4 430 191 €	4 675 282 €	4 850 297 €	0,4	+4,63 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	24 306 251 €	24 922 428 €	25 477 731 €	1,2	+2,38 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	23 931 182 €	24 417 149 €	24 909 361 €	1,0	+2,02 %
dont dépenses de personnel (D012)	14 750 000 €	15 100 000 €	15 600 000 €	0,9	+2,84 %
ÉPARGNE DE GESTION	701 276 €	1 229 646 €	1 436 598 €	0,7	+43,13 %
Frais financiers	316 853 €	314 551 €	375 260 €	0,1	+8,83 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-40 166 €	-107 668 €	-103 060 €	-0,1	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	344 257 €	807 427 €	958 278 €	0,6	+66,84 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	494 257 €	1 057 427 €	1 308 278 €	0,8	+62,69 %
Amortissement du capital de la dette	1 725 062 €	1 680 000 €	1 788 500 €	0,1	+1,82 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-1 380 805 €	-872 573 €	-830 222 €	0,6	ns
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-1 230 805 €	-622 573 €	-480 222 €	0,8	ns
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	6 875 798 €	10 112 201 €	8 272 836 €	1,4	+9,69 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 007 808 €	5 132 887 €	4 441 812 €	1,4	+21,52 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 500 000 €	2 000 000 €	1 800 000 €	0,3	+9,54 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 748 795 €	3 851 885 €	2 861 246 €	-0,9	-12,64 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	0 €	-2 €	0 €		
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	17 155 425 €	17 018 030 €	0 €	-17,2	-100 %

Les recettes de fonctionnement atteignent 26 436 009 € au BP 2025 contre 25 477 731 € pour les dépenses réelles de fonctionnement. Les recettes d'investissement quant à elle hors dette et section d'actif s'établissent à un peu plus de 4,4 millions d'euros pour 8,2 millions d'euros de dépenses. Un emprunt de 1,8 million d'euros est prévu cette année contre 2 millions en 2024.
Elle commence par la section de fonctionnement.
La section de fonctionnement du budget primitif s'équilibre à 29,2 millions d'euros soit un budget en diminution d'1,46 % par rapport à celui de 2024. Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève donc à 26 436 009 € et se répartissent comme suit.
Le poste le plus important des recettes est constitué par la fiscalité locale pour un peu plus de 55,7 % des recettes totales de la commune et 61,5 % des recettes réelles de la ville avec un montant d'un peu plus de 16,2 millions d'euros. Le deuxième poste le plus important est consacré aux dotations et participation pour un peu plus de 4,8 millions d'euros.
Le produit des domaines et de gestion courante représente 5,4 % des recettes réelles de la ville pour un peu plus d'1,4 million d'euros. Est également compris dans les recettes de fonctionnement le montant des travaux en régie budgété cette année à hauteur de 350 000 € ainsi que les produits financiers dans la même répartition. Les recettes de fonctionnement sont abondées par le montant de l'excédent cumulé reporté.
Elle entre dans le détail des chapitres. Le chapitre 70 « produits des services du domaine et des ventes diverses », les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les usagers des services municipaux pour 658 740 €. Il s'agit du Conservatoire de musique, théâtre, danse, des accueils de loisirs scolaires et périscolaires, de de la restauration scolaire… Sont également recensés dans ce chapitre les remboursements effectués par les budgets annexes par VGA ainsi que par des associations club sportif par exemple au titre des mises à disposition des personnels. D'autres recettes moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre notamment les redevances d'occupation du domaine public pour 50 000 € ou encore les concessions dans les cimetières pour 40 000 €.

Au chapitre 73 trois recettes importantes sont identifiées : l'attribution de compensation versée par VGA pour un peu plus de 3,2 millions d'euros, le fond de péréquation de recettes fiscal communale et intercommunale, la taxe sur les terrains devenus constructibles.
Le chapitre 731 comprend les produits des contributions directes taxes foncières et taxes d'habitation pour un montant de 14 885 000 €. La loi de finance pour 2025 a prévu une revalorisation des bases d'imposition de 1,7 % sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux communaux ne sont pas modifiés en 2025, la taxe additionnelle au droit de mutation avec une prévision de 550 000 €, la TLPE pour environ 238 000 €, la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 490 000 € et le droit de place pour 110 600 €.
Le chapitre 74 comptabilise principalement les diverses dotations de l'État pour un peu plus de 3,9 millions d'euros, la DGF, la dotation de péréquation de la DGF, les dotations de compensation au titre des exonérations fiscales, le FCTVA et diverses dotations.
Il y a également dans ce chapitre la CAF pour les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, le fonds de concours versé dans le cadre de la politique de la ville et le Conseil départemental pour le fonctionnement du conservatoire et du musée ainsi que pour l'utilisation des gymnases.
Le chapitre 75 regroupe les autres produits de gestion courante : les produits des locations d'immeubles communaux, les indemnités de sinistre et produits exceptionnels..
Le chapitre 13 correspond aux remboursements de rémunération et charges sociales du personnel.
Le chapitre 78 concerne les reprises sur provision. Sont inscrits dans ce chapitre les montants qui correspondent aux provisions reprises c'est-à-dire les sommes qui ont été précédemment provisionnées pour se prémunir contre un éventuel risque avéré et dont le risque s'est réalisé ou bien a disparu. En 2025, la provision est de 70 000 €.
Le chapitre 42 concerne les opérations d'ordre budgétaire : comptabilisation des travaux en régie pour 350 000 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 29,2 millions d'euros dont 25 millions de dépenses réelles. Elles se répartissent par chapitre.
Le chapitre 11 correspond aux charges à caractère général. Le montant total de ce chapitre est de 5,2 millions d'euros. Elle rappelle que ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité. Ces postes représentent près du quart des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.
Le chapitre 012 concerne les dépenses de personnel pour 15,6 millions d'euros. Au vu du contexte économique et social, la prévision budgétaire pour la masse salariale est établie sur une hypothèse qui intègre notamment les éléments suivants : les mouvements de personnel (départ connu), les recrutements prévus, les heures supplémentaires générées par d'éventuelles élections, l'augmentation de 3 points de la CNRACL évaluée à 220 000 €.
Au-delà des rémunérations d'autres postes de dépenses sont importants dans ce chapitre à savoir l'assurance des risques statutaires, le versement du CNAS pour 86 000 €, la participation financière de la collectivité à la protection sociale des agents, le remboursement à VGA des services mutualisés le recours à des personnels extérieurs selon des statuts particuliers.

Au chapitre 14 « atténuation de produits » pour 89 000 € ce sont les dégrèvements qui sont accordés par délibération du conseil municipal sur la taxe d'habitation notamment sur les locaux vacants pour 88 000 € et 1000 € en faveur du dégrèvement pour le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs.
Le chapitre 65 concerne les autres charges de gestion courante pour un peu plus de 3,9 millions d'euros. Ce chapitre va concerner le contingent du service incendie, la formation et le versement des indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations, la subvention au CCAS, la subvention à la CFP, le versement d'indemnités aux commerçants ayant subi un préjudice dans le cadre des travaux du centre-ville. Dans ce chapitre figure également les subventions d'équilibre aux budgets annexes : 76 000 € pour le parc de stationnement, 350 000 € pour la salle de spectacle du Comoedia, 160 000 € pour CESAme.
Ces subventions d'équilibre seront définitivement calculées en fin d'exercice 2025 afin de les ajuster aux besoins réels de financement.
Le chapitre 66 « les intérêts de la dette » comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 375 260 €.

Au chapitre 67, on retrouve les charges spécifiques. Ce sont les prévisions à hauteur de 102 000 € concernant d'éventuels titres à annuler sur l'exercice précédent et susceptibles d'alimenter les lignes sur lesquelles pourront apparaître des dépenses imprévues en cours d'année. Les dotations et provisions sont contenues dans le chapitre 68, rendues obligatoires pour la mise en place de la nomenclature comptable M57.
Au chapitre 23, le virement à la section d'investissement, le montant du virement prévu est de 2 700 000 €. Au chapitre 42 « les opérations d'ordre de transfert », il s'agit des dotations amortissements des immobilisations pour un peu plus de 950 000 €. Les charges financières à répartir sont de l'ordre de 65 000 €. Ce sont des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement qui contribuent également à l'autofinancement de la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à un peu plus de 13,1 millions d'euros avec un reste à réaliser compris en recette pour 821 000 € et 100 000 en dépenses. Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 9,3 millions d'euros. On retrouve les recettes suivantes : le produit des sessions d'immobilisation pour un peu plus de 379 000 €, la contribution d'un promoteur immobilier à la création de la voie interquartier dans le cadre du projet urbain partenariat le PUP à hauteur de 2 011 690 €, l'attribution de compensation versée par VGA et le reversement d'éventuels travaux sur l'immeuble des messageries pour un peu plus de 400 000 €.
Au chapitre 16 est répertorié un emprunt. Au chapitre 10 l'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 3,1 millions d'euros, le fonds de compensation de la TVA pour un montant évalué à 500 000 € et la taxe d'aménagement pour 85 000 €.
Au chapitre 13 sont répertoriées les principales subventions d'investissement à venir auquel vont venir s'ajouter le produit des amendes de police.

Au chapitre 458 sont regroupés les remboursements de travaux par VGA dans le cadre d'opérations réalisées pour la commune sous le sous mandat de maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'agglomération pour l'opération de requalification des espaces publics cœur de ville et pour l'opération de gestion des eaux pluviales urbaines, et l'autofinancement prévisionnel. L'autofinancement prévisionnel global s'élève à un peu plus de 3,3 millions d'euros et représente 12,68 % des recettes réelles de fonctionnement.
Les dépenses de la section d'investissements vont s'élever à un peu plus de 10 millions d'euros. Elles sont réparties par chapitre. Les principales dépenses de l'année 2025 sont constituées du cadre de vie un peu plus de 2 millions d'euros, de la citoyenneté pour 145 000 €, de la culture pour un peu plus de 500 000 €, de l'éducation et de la jeunesse pour un peu moins de 700 000 €, le sport pour un moins de 500 000 €, la tranquillité publique pour 61105 €, la transition logique pour 1,5 million d'euros. Dans un chapitre « divers » on retrouve l'acquisition d'immeubles, la démolition des messageries, les travaux de sécurisation réalisés sur l'immeuble des messageries.

Muriel Figueira présente les budgets annexes.
Elle présente la vue d'ensemble du budget annexe du parc de stationnement. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 146 614 € et celle d'investissement à hauteur de 174 785 €. En recette, la subvention du budget principal est de 76 000 € au chapitre 77. Elle permet de financer le remboursement de l'échéance d'emprunt 2025 pour un montant de 20 778 € ainsi que les charges de personnel. En recette, figure également les produits de service au chapitre 70 qui correspondent aux entrées du parking. En termes de charge de fonctionnement on peut constater au chapitre 011 le montant de 42 500 € qui correspond aux fluides et aux dépenses générales de matériel. Les opérations d'ordre entre sections au chapitre 042 pour un montant de 60 500 €, les charges de personnel pour 42 400 € au chapitre 012. Concernant la section d'investissement, pour les recettes d'investissement l'excédent d'investissement reporté est de 113 000 €…

Muriel Figueira présente le budget annexe Energies renouvelables.
La section de fonctionnement s'équilibre à 413 782 €. Elle présente la vue d'ensemble.
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 413 782 € le résultat de fonctionnement antérieur reporté est de 107 746€. En ce qui concerne les recettes, l'estimation prévue au budget pour l'évolution de la production est estimée à 290 000 €. L'excédent de fonctionnement reporté est quant à lui de 107 747 €. Au chapitre 011 les charges à caractère général sont de 46 500 € (fluides, fournitures diverses…)

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 846 607 €.

Le budget primitif 2025 de production d'énergie renouvelable s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 260 389,67 euros dont :

- 413 782,20 euros pour la section d'exploitation ;
- 846 607,47 euros pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de production d'énergie renouvelable pour l'exercice 2025 tel qu'il est présenté ci-dessous

Section d'Exploitation

Produits d'exploitation

Chapitres		Montants	Prop.
002	Excédent de fonctionnement reporté	107 747 €	26,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	16 036 €	3,9%
70	Produits des services	290 000 €	70,1%
Total		413 782 €	100,0%

Charges d'exploitation

Chapitres		Montants	Prop.
011	Charges à caractère général	46 500 €	11,2%
012	Charges de personnel	20 000 €	4,8%
023	Virement à la section d'investissement	177 883 €	43,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	150 000 €	36,3%
66	Charges financières	19 399 €	4,7%
Total		413 782 €	100,0%

Section d'investissement

Recettes d'investissement

Chapitres		Montants	Prop.
021	Virement de la section de fonctionnement	177 883 €	21,0%
040	Opérations d'ordre entre sections	150 000 €	17,7%
10	Dotations, fonds divers et réserves	318 724 €	37,6%
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000 €	23,6%
Total		846 607 €	100,0%

Dépenses d'investissement

Chapitres		Montants	Prop.
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	203 698 €	24,1%
040	Opérations d'ordre entre sections	16 036 €	1,9%
16	Remboursement d'emprunts	140 000 €	16,5%
90202401	Centrale CTM	11 250 €	1,3%
90202402	Centrale Ecole Herriot	160 598 €	19,0%
RAR	Reports N-1	315 026 €	37,2%
Total		846 607 €	100,0%

Le budget annexe Comoedia :

Le budget primitif 2025 de la salle de spectacles Comoedia s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 652 967,86 euros dont :

- 577 576,00 euros pour la section de fonctionnement ;
- 75 391,86 euros pour la section d'investissement.

Le budget annexe CESAme

Le budget primitif 2025 de CESAme s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1698 754,99 euros dont :

- 284 756,11 euros pour la section de fonctionnement ;
- 1 413 998,88 euros pour la section d'investissement.

Les recettes et dépenses de fonctionnement prévoient les crédits au lancement de l'activité du tiers lieu et font apparaître des ressources générées par la location d'espace de travail, ainsi que des charges induites par cette nouvelle activité. A ce stade, la subvention d'équilibre du BP reste nécessaire à hauteur du 160 000 €. L'excédent de fonctionnement reporté est de 84776 €. Les produits de services sont à hauteur de 80 000 €. Cela concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général du chapitre 011 à hauteur de 131 120 €, les charges de personnel pour 37 000 € et les charges financières à hauteur de 35 779 €.
Concernant la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté en recette est de 672 142 €.
Le remboursement de l'emprunt au chapitre 16 est de 44 000 € et le report N-1 à hauteur de293 748 €.

Monsieur Le Maire propose un débat global et de procéder ensuite au vote des budgets un par un.

Madame Calzavara prend la parole. Elle souligne qu'elle a dit tout ce qu'elle pensait des chiffres du CFU. Elle interroge Monsieur Le Maire par rapport à sa remarque concernant l'inflation de 19 %. Croit-il sincèrement que les salariés sur cette même période ont perçu une augmentation de 19 % sur leurs salaires ? Ce qui à ce moment-là correspondrait effectivement à l'inflation.

Par rapport à la réponse de Karen Nosmas, elle souligne que pour elle le directeur des finances représente effectivement toute une équipe. Elle souligne donc que quand elle le remercie c'est évident qu'elle remercie aussi toute l'équipe. Elle ne les oublie certainement pas.
Sur le budget, elle note une augmentation du montant de l'assurance des risques statutaires. Elle s'interroge : « Est-ce une augmentation de l'absentéisme qui cause une augmentation du montant ? ».

Monsieur Le Maire explique que le secteur des assurances a beaucoup augmenté. Il a eu des discussions sévères dans son bureau avec l'assureur et il remercie à ce sujet l'agent en charge des assurances. L'assureur imposait une hausse de 25 % mais après négociations on a réussi à obtenir une augmentation de 10 %.
Il souligne que cette augmentation n'a rien à avoir avec l'absentéisme.

Valérie Pérali a plusieurs remarques.
Dans la note de présentation du BP 2025 page 7 au chapitre 77, il est précisé des annulations de mandat pour un montant de 102 000 €. Cependant, en page 62 du même BP dans les dépenses de fonctionnement au compte 673 il est prévu des annulations de titres pour 102 000 € n'y a-t-il pas une erreur concernant le second point ?
Elle relève encore cette année dans les restes à réaliser des recettes de fonctionnement la somme de 600 000 € en cession d'immobilisation. Elle suppose qu'il s'agit toujours du bâtiment des Capucins qui doit être vendu à de la Candelie. Elle fait remarquer que cela fait 3 ans (puisque c'est depuis le BP 2023) que la majorité gonfle son budget de 600 000 €. Elle souligne que l'on pourrait qualifier cette recette de fictive depuis 3 ans.
Dans le budget annexe CESAme, pour le compte 63 512 à la page 35, les taxes foncières s'élèvent à 30 000 € en 2024 mais il n'y a aucune prévision budgétaire de ces taxes pour 2025. Pourquoi ?
Toujours sur CESAme, au compte 6612 la consommation d'énergie pour l'électricité était de 80 000 € en 2024 et passe à 85 000 € en 2025. Elle considère cela particulièrement élevé puisque cela représente 10 % de la consommation de la ville. Cela sera-t-il répercuté sur les locataires ?
Elle s'interroge : « De façon plus globale, un budget est un acte politique, le budget de la majorité ne correspond ni à aux valeurs ni aux critères de l'opposition. Elle fait remarquer à Monsieur le Maire qu'une fois encore la majorité ne baisse pas le taux des taxes foncières. C'est son choix. Outre la baisse du taux qui demande du courage dans les arbitrages budgétaires, son groupe d'opposition ferait le choix d'équilibrer entre l'habitat individuel qui rapporte plus à la commune tant par la fiscalité que pour la fréquence des commerces du centre-ville et les obligations de construction de logements sociaux dont les bailleurs bénéficient d'un allégement de cette taxe foncière.
Elle devine que la majorité sera obligée de compenser ce déficit de taxes foncières sûrement par l'installation de grandes enseignes en périphérie du centre-ville. Elle a relevé quelques points dans le BP, notamment en dépenses de fonctionnement page 60 : rémunération principale titulaire 35 000 € de moins au BP 2025 par rapport à celui de 2024. Ce qui pourrait correspondre à 8 salariés de moins cette année.
Le SFT (supplément familial de traitement) indemnité de résidence (toujours sur la même page) s'élevait à 83 000 € au BP 2024 et passe à 40 000 € en 2025. Ce supplément familial est diminué de moitié cette année, alors qu'il est versé aux familles dont les enfants ont moins de 18 ans. Elle interroge la majorité.
Est-ce dû à un vieillissement de la population ? Toujours sur la même page, elle constate que le montant de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) était de 13 000 € en 2024 et passe à 61 100 € en 2025 soit une augmentation de 58 000 €. Si peu d'agents rentraient dans les critères d'attribution de cette bonification en 2024 comment se fait-il qu'il en soit autrement en 2025 ? La rémunération des apprentis (toujours sur la même page) était de 32 000 € en 2024 et presque de 52 000 € en 2025 soit une augmentation de 30 000 € cette année. La majorité a sûrement des explications sur toutes ces différences. Cet ensemble de chiffres interroge l'opposition à nouveau sur l'absence du rapport social unique le RSU, document obligatoire chaque année depuis 2021. Si ce document leur avait été présenté, l'opposition aurait pu comprendre ces différences de montants pour cette année. Un seul document, une synthèse, leur a été présenté le 29 janvier 2024. Elle rappelle que cette présentation portait sur le RSU 2022. Elle rappelle que l'opposition avait beaucoup réclamé ce RSU qui a non seulement pour objectif de permettre une analyse de l'évolution des politiques ressources humaines de la collectivité, et de favoriser le dialogue social mais aussi d'établir les lignes

directrices de gestion c'est-à-dire d'anticiper sur les évolutions RH de la collectivité. Elle souligne que la majorité ne doit pas dire que ce rapport n'est pas réalisé par manque d'effectifs. Les services sont mutualisés avec Tonneins et VGA. Elle précise que VGA a produit son RSU il y a quelques semaines. Il s'agissait d'un document de très bonne qualité.

« Si l'absence de ce rapport témoigne du manque d'intérêt que la majorité porte aux ressources humaines de notre commune il n'en demeure pas moins que sa production est obligatoire. » Elle souligne que le RSU est obligatoire, que le PAVE est obligatoire mais que la majorité ne l'a pas réalisé. Le CLSPD (contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance) est obligatoire. Elle précise que ce dernier est soudainement apparu 5 ans après l'élection de la majorité probablement à cause de mauvaises courbes sur l'atteinte à la personne, soit plus 12 % à Marmande, alors qu'une chute de 6 % est enregistrée sur l'ensemble du territoire selon l'article du Sud-Ouest du 21 mars dernier. Elle souligne que ce sont les chiffres de la compagnie de gendarmerie de Marmande.
Elle interroge Monsieur Le Maire : « Alors dites-nous Monsieur le Maire sur l'ensemble de ces obligations réglementaires, la ville de Marmande a-t-elle un statut particulier pour ne pas respecter les lois ? ».

Jean-Luc Dubourg intervient. Il va essayer d'être bref et ne va pas reprendre et commenter ni le CFU ni le BP présentés ce soir. Il souligne tout d'abord ne pas avoir reçu le Compte Administratif. Il ne pourra donc pas en parler.

Monsieur Le Maire souligne que c'est ennuyeux. Les documents financiers ont fait l'objet d'un premier envoi 12 jours avant le conseil, soit le 11 mars. C'est la loi.

Comme il n'avait rien reçu, Jean-Luc Dubourg pensait que ce soir allait être voté uniquement le que le BP.
Monsieur Le Maire souligne que l'envoi de ce dossier sera vérifié.

Jean-Luc Dubourg va donner son avis sur les orientations politiques et les investissements qui en découlent. Il ne pense pas que le CA et le BP passionnent bien les Marmandais à part les élus.
Alors depuis maintenant 5 ans, l'opposition a toujours droit à la même remarque de la majorité : elle a depuis 2020 rétabli les comptes publics car les caisses étaient vides.
Il souligne à Monsieur le Maire qu'il se réjouit d'avoir renfloué les caisses au fil des années. C'est très bien et cela va lui permettre d'investir plus de 6 millions d'euros cette année. Il félicite donc la majorité. Il interroge Monsieur Le Maire :
« Pour quel projet, quelles infrastructures innovantes avez-vous œuvré ? »
Il souligne que la majorité a toujours critiqué ouvertement les investissements de la mandature précédente, investissements qui ont pourtant apporté de nombreux bénéfices essentiels sur le plan social pour les Marmandais. Il donne quelques exemples : la piste d'athlétisme (qui lui tient à cœur mais que la majorité a toujours beaucoup critiqué), un boulodrome, un terrain synthétique, un conservatoire, une salle de spectacle, et ce donc toujours en finançant le fonctionnement la voirie, les travaux CVCV et toutes les tâches régaliennes qui leur incombaient.
Il interroge Monsieur Le Maire : « Que croyez-vous que les Marmandais attendent ? Un îlot de fraîcheur ? Des jardins partagés ? Un label de jardin remarquable ? Du photovoltaïque au centre technique ? (Même si cela est légitime et utile). Il pense que les Marmandais attendent de vivre en sécurité dans une ville propre où l'on peut se promener le soir dans des rues éclairées à toute heure de la nuit, dans une ville attractive et innovante qui attire, une ville animée, une ville où ils auraient le sentiment de s'approprier socialement les investissements de la majorité, une ville comme cela a très souvent été dit dans cet hémicycle où l'on pourrait espérer payer moins d'impôts et ne pas subir comme en 2017 une augmentation du foncier de plus de 20 % du Conseil Départemental que la majorité se garde bien d'évoquer. Voilà ce qu'attendent peut-être les Marmandais. Selon lui, les Marmandais ne jugeront pas la majorité sur ses finances 2024 ni sur celles de 2025 mais ils la jugeront sur l'amélioration de leur cadre de vie, sur sa réactivité face à leurs problèmes du quotidien. L'important est de savoir si aujourd'hui les investissements et les orientations politiques de la majorité répondent bien à leurs attentes.

Séverine Chastaing répond à Monsieur Dubourg. Peut-être que les investissements de la majorité ne lui conviennent pas, cependant elle explique qu'il y avait un conservatoire de musique dans lequel il faisait 35° au 5 juin. L'ensemble du personnel râlait. La majorité a donc entamer des travaux là-dessus. Elle souligne qu'effectivement la ville est dotée d'une piste d'athlétisme à laquelle il manque cependant quelques mètres pour pouvoir être homologuée. Si l'opposition veut une place du marché sur laquelle l'ilot de chaleur est énorme, elle veut bien. Elle entend que les investissements de la majorité ne soient pas cohérents au regard des engagements de l'opposition, de ses valeurs mais elle pense que par rapport à leurs valeurs et ce qu'attendent les Marmandais, la majorité a amélioré la qualité de vie en centre-ville.
Monsieur Bourbon souhaite faire une remarque à Madame Pérali concernant les chiffres qu'elle a cité. Il ne les conteste pas. Il est d'accord avec cette augmentation de 12 % de la délinquance. Il se permet de rappeler que la compagnie de Marmande comprend les villes de Marmande, Miramont de Guyenne, Tonneins, et Virazeil.

Charles Cillières souhaite répondre sur deux sujets : la signature de l'acte pour l'îlot des Capucins à 600 000 €. Il précise que c'est fait. Il était à VGA le 13 mars en présence du président de VGA, en visio avec le notaire et la direction de la Candeli. L'acte a été signé. Cela a été un petit peu compliqué mais ce n'est pas du fait de la majorité. Il rappelle qu'il y avait des servitudes qui n'avaient pas été prises en compte au moment du partage. C'est officiel : c'est signé.

Par rapport au RSU, Charles Cillières précise que ce document a effectivement été présenté lors du dernier conseil communautaire de VGA. Il explique que l'année où la commune avait présenté ce rapport VGA ne l'avait pas fait.
Il ne sait pas quand la commune pourra disposer du RSU à jour mais il souligne qu'il ne peut pas prendre un fusil et aller menacer les agents de la RH pour qu'ils fournissent un RSU.
Cela n'empêche pas la majorité de travailler de manière très régulière avec des outils qui lui sont fournis, comme notamment le tableau des effectifs travaillé à la fois avec les services financiers, avec le Directeur Général des Services également et avec bien sûr le service des ressources humaines pour gérer au mieux l'administration.
La progression des agents, leur bien-être, sont des points sur lesquels travaille la majorité. La maîtrise du 012 est plutôt bien placée. La majorité a procédé à pas mal de réaménagements au sein des services. Cela a l'air de bien fonctionner. C'est selon lui aujourd'hui un sentiment partagé. Il souligne qu'il y a peut-être encore quelques petits problèmes à régler çà et là. Il souligne qu'effectivement, la majorité ne dispose pas de ce document obligatoire mais ne peut pas mettre VGA au tribunal administratif pour les obliger à fournir ce document. Il pense que ce document ne doit pas être fait à la « va vite ». Il rappelle que le service RH a eu, suite à la mutualisation, à travailler sur une base de données pas du tout fiable. Aujourd'hui, ce service arrive à peine à corriger les centaines voire, plus de 1000 erreurs présentes dans la base de données. Il n'était pas possible de travailler correctement. La priorité a été mise cette année sur VGA puisqu'elle avait été mise sur la commune de Marmande l'année dernière.

Maud Caruhel répond par rapport à la taxe foncière de CESAme et explique qu'elle est intégrée au budget de la commune et non au budget annexe. Concernant la consommation électrique, elle est effectivement importante dans ce prévisionnel. Elle souligne que la partie qui consomme énormément est la partie campus formation industrielle, notamment la soudure chaudronnerie. Cette partie est payée par la CFP. Cela est évidemment répercuté proportionnellement aux associations. Il y a aussi la partie boulodrome et Boule Lyonnaise où la consommation électrique est importante. Un travail avait été mené l'année dernière sur une consommation assez importante.

Sophie Borderie interroge Jean-Luc Dubourg. Qu'est-ce que vient faire l'augmentation des impôts 2017 sur le vote du budget de la ville de Marmande ? Elle souligne qu'effectivement Monsieur Le Maire faisait partie de la majorité départementale en 2017 lorsque cette augmentation avait été décidée mais elle précise que le Département y était contraint face à la baisse de la DGF, la non compensation des allocations individuelles de solidarité qui pesait fortement sur la collectivité. Faire le lien entre 2017 et 2025 ne lui semble pas tout à fait cohérent. Elle en profite pour rappeler qu'aujourd'hui la collectivité et l'ensemble des départements de France communiquent sur cette difficulté.

Il n'y a certes plus de levier fiscal. Le Département est compensé par des attributions volatiles. Elle pense à la compensation de la taxe fonds vert que nous avons perdu. C'est bien là-dessus que le Département avait augmenté les impôts. Elle voudrait que Jean-Luc Dubourg précise pourquoi il parle de ce sujet-là ce soir et quel est le lien avec le budget de la commune de Marmande pour l'année 2025.

Jean-Luc Dubourg voudrait en finir une bonne fois pour toute avec la piste d'athlétisme. Il souligne que la piste d'athlétisme est aux normes. Il a tous les documents en sa possession. La piste est aux normes pour n'importe quelle compétition exceptée pour un championnat de France.
Il est possible d'accueillir un meeting international. La piste d'athlétisme ne peut pas recevoir un championnat de France parce qu'elle ne dispose que de six couloirs.
Il précise que par rapport au Conservatoire la précédente mandature a eu le mérite de le déplacer. A cette époque-là, le palais de justice allait être vendu. La précédente mandature a récupéré le palais de justice. Il est quand même désolé de pas avoir eu assez de finances pour y installer la climatisation pour les musiciens. Par rapport aux impôts, il précise à Madame Borderie que les impôts sont toujours très chers, qu'ils ont toujours été très chers à Marmande alors il conçoit que le Département les ait augmentés de plus de 20% pour récupérer des finances mais s'il dit cela c'est parce que cela a toujours pesé sur les impôts des Marmandais. Les impôts étaient élevés et ont toujours été hauts. On en a toujours parlé. Cette fiscalité a été vraiment difficile à accepter et est toujours présente aujourd'hui.
Sans cette augmentation de 20 %, les Marmandais paieraient déjà moins d'impôts mais il est d'accord avec elle il faut de la fiscalité pour compenser l'absence de l'Etat.
Il souligne que quand cela coince on va chercher la fiscalité chez les administrés. Mais au niveau de Marmande il pense que la fiscalité est trop élevée.
Opposition et majorité le savent.
Il souligne que Monsieur le Maire l'a dit la dernière fois. Il serait bien de la baisser de 5 points, qu'une baisse d'un point, comme avait essayé de le faire la précédente mandature, n'est pas suffisante. Certes, mais il considère que c'était un début. Il pense qu'il faudra se pencher sur le sujet. Mais comme l'a dit la majorité la dernière fois baisser les impôts c'est voir des investissements non réalisés. Beaucoup de choses entrent en jeu. Il voulait dire ce soir que cette augmentation du Département a pesé en plus sur les finances publiques déjà un peu lourdes à Marmande. Il ne dit pas que ce qui a été fait est mal. Il dit que cela a une influence sur les Marmandais.

Monsieur Bouliteau souligne que la piste d'athlétisme est aux normes mais pas pour toutes les compétions.

Muriel Figueira a du mal à saisir les questionnements soudains de l'opposition sur le traitement des agents de la mairie. Elle souligne que jusqu'à présent on reprochait à la majorité un trop grand nombre d'agents.
Elle souligne qu'au moment de la préparation budgétaire, sont prises en compte les demandes de temps partiel, de congés maternité, des départs à la retraite avérés, avec des remplacements sur par exemple un poste de titulaire. Sur un remplacement, un contractuel sera forcément payé « moins cher » qu'un titulaire. Cela ne veut pas dire que les agents de la fonction publique territoriale de la mairie sont moins payés. Le 012 est quelque chose de très compliqué. Elle souligne que le budget est maintenu par rapport au budget 2024. Le 012 n'est pas tous les ans identique et ne suit pas l'inflation.
Elle précise que la majorité serait heureuse de suivre l'inflation. Si elle suivait l'inflation, il y aurait des années où les agents seraient beaucoup moins payés. Il s'agit d'un traitement de base. Beaucoup de choses entrent en compte sur un budget comme celui de la ville de Marmande, au niveau du 012.

Monsieur Francis intervient : pour revenir au budget, les deux dernières années que la majorité a budgété, anticipé, les produits des recettes liés à la fiscalité ont progressé moins vite que l'évolution des bases. Il souligne que cela laisse entendre un faible dynamisme et un reflux d'attractivité. Le BP de la majorité, présente, que ça soit en termes de dépenses de fonctionnement comme de recettes de fonctionnement, des évolutions des postes. Au-delà de l'évolution de la base qui est attendue, ou qui est crainte, il ne sait pas comment on peut être à 1,7 % pour 2025.
Il a entendu dans les discours dernièrement des propos un petit peu contradictoires de la part de Monsieur le Maire. Pour le PADD ici même, Monsieur Le Maire avait expliqué que la

population de Marmande allait passer de 17260 à 17665 soit 400 habitants de plus sur 10 ans. Il souligne que son objectif n'était pas le même devant la presse quelques jours avant lors de la réunion de quartier du Trec où Monsieur Le Maire avait évoqué une ambition de 20 000 habitants.
Cette vision que Monsieur Le Maire a de l'attractivité et de la capacité que la ville de Marmande aura à attirer des nouveaux Marmandais a naturellement une incidence et une conséquence sur l'évolution des recettes fiscales. Il ne sait pas comment interpréter la prévision de recette de la majorité pour l'année 2025 mais il la trouve ambitieuse. Il considère que ce qui est plus embêtant c'est effectivement l'inflation qui entraîne les décisions que la majorité a prises au cours de son mandat. Cela entraîne de manière mécanique une augmentation des dépenses de fonctionnement et l'opposition craint que les agents (le fameux poste 012) paient le prix de cette politique. Alors ils le paient déjà. Il souligne que si l'on regarde un peu le bilan de la majorité pour revenir sur les travaux présentés et discutés ce soir si elle avait plus associé aux travaux le bon sens, les compétences et implications des agents cela aurait peut-être permis de corriger les erreurs commises. Il pense à la place Clemenceau, aux millions d'euros dépensés pour l'école Herriot etc…
Par rapport à l'absence de RSU ce n'est pas tant le document qui fait défaut, qui manque à l'opposition c'est plus l'absence de reconnaissance, de travail sur la valorisation et la reconnaissance des agents qui la gêne. Quand il entend Monsieur le Premier Adjoint dire qu'il faudrait peut-être porter plainte contre VGA alors il rappelle que le service Ressources Humaines est mutualisé donc on porterait plainte quelque part contre nos propres agents. Il le rappelle ce document est obligatoire depuis 2021. Il considère qu'il est effectivement difficile d'envisager de discuter des conditions de travail, du bien-être au travail et de l'évolution des ressources humaines pour la collectivité sans ce document.

Charles Cillières répond à la dernière partie. Il souligne que les propos de l'opposition sont un tissu d'aberrations. Le service RH est constitué d'agents de VGA, gérés par VGA. Il ne voit pas en quoi le fait d'aller réclamer quelque chose au service mutualisé va impacter nos agents.
Il souligne à Stéphane Francis qu'il mélange tout. « Comment dire que les agents de la collectivité servent de variable d'ajustement » Il se rappelle plus des termes exacts de Stéphane Francis.
Il précise que pour les agents il y a plusieurs coups de pouce : une prime a été attribuée pour l'année 2023/2024 sous la forme de cartes cadeaux. Il souligne qu'il y a peut-être effectivement toujours des mécontents mais il y aura toujours des critiques. Mais il explique qu'aujourd'hui il reçoit régulièrement les représentants du personnel. Des réunions statutaires sont mises en place. Il y a un véritable dialogue social. Il explique que les agents ou leurs représentants sont reçus dès que le besoin se fait sentir. Il considère que le malaise n'est pas là. Le mécontentement est peut-être du côté des personnes à qui il est demandé de travailler. Le problème est peut-être là. Heureusement ils sont peu nombreux, la majorité des agents travaillent bien, avec envie et cela est visible. Quand la majorité rencontre les agents, se rend dans les services, elle voit le travail effectué. Il garantit que cela va beaucoup mieux qu'il y a 5 ans.

Madame Gasser rejoint Charles Cillières. Le travail avec les agents est fait au quotidien au travers des instances prévues à cet effet, notamment les instances de concertation avec les représentants du personnel, le Comité Social d'administration de formation spécialisée à laquelle on ne voit pas souvent l'opposition. Un énorme travail a été fait pour améliorer les conditions de travail des agents en prenant en compte les besoins exprimés, l'amélioration des conditions de travail, de rémunération.
Pour ce qui est de la prise en compte des compétences des agents dans le conseil participatif par exemple un tiers des participants étaient des agents avec des compétences techniques sur le projet. Dans tous les projets menés par la collectivité les élus se reposent sur les compétences des agents quels que soit les domaines dont il est question, que soit l'urbanisme, la culture, le sport, l'éducation, la majorité reconnaît les compétences des agents et les met en valeur dès qu'il y a un motif de le faire. Elle ne peut pas laisser Stéphane Francis dire que les agents ne sont pas bien considérés, maltraités. Les outils évoqués sont des outils institutionnels. L'absence du RSU n'empêche pas de travailler sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Ceci est fait de façon extrêmement régulière en point de ressources humaines qui a lieu tous les 15 jours en présence de l'ensemble des directeurs de pôle de la collectivité, du DGS (qui suit les besoins de la collectivité au plus près) et des élus référents.

Elle ne peut pas laisser dire que rien n'est fait sous prétexte qu'il manque des tableaux de bord rendus à la fin de l'année. C'est faux. Le suivi est fait au quotidien. Le plus important est d'avoir un suivi au plus près et non un joli tableau rendu une fois dans l'année.
Séverine Chastaing comprend que Monsieur Francis soit vraiment désagréablement surpris. Cela fait 3 ans que son groupe d'opposition annonce que la majorité va finir par augmenter les taux de la fiscalité et ce n'est pas le cas. Elle comprend qu'il soit déçu, qu'il s'attendait certainement à ce qu'une collectivité de gauche augmente encore et encore les impôts. La majorité ne l'a pas fait et elle s'en réjouit personnellement.
Concernant les agents, elle souligne toujours leur travail. La majorité travaille avec eux comme l'a dit Madame Gasser par la reconnaissance de leurs compétences. Les agents ont suivi les chantiers que ce soit pour la place Clemenceau, Édouard Herriot. Les agents font part de leurs remarques. Ils ont permis à la majorité d'éviter quelques déboires. Ils ont suivi la planification budgétaire de ces dossiers. Ils sont présents et très compétents, du plus important directeur de pôle, jusqu'au plus petit agent de la propreté ou des espaces verts avec lesquels la majorité coconstruit par exemple le plan propreté, le fleurissement de la ville. Les agents font des propositions sur le fleurissement. Ce sont les agents qui ont travaillé sur la rénovation du cloître. Aucun expert étranger n'est intervenu. Les agents font le travail au quotidien. Il est très important de souligner leur travail, leurs compétences, leur engagement pour la collectivité.
Monsieur Pascal par rapport au RSU, voit que c'est un peu une obsession pour l'opposition. Effectivement au vu de la loi c'est obligatoire. Pour lui, c'est encore une photographie de l'année n-1.
Il va agrémenter les propos de Madame Gasser et Madame Chastaing. Il ne sait pas où l'opposition a vu un mal-être chez les agents. Les travaux en régie ont quasiment doublé avec le même personnel et il garantit qu'il n'y a pas d'agents en burnout. Ils travaillent très bien, ils sont juste mieux managés. Il donne l'exemple du fleurissement le jour du printemps. Alain Pascal avait instauré ce principe en 2021 en leur laissant le libre arbitre pour l'installation des plantations.
Les agents travaillent en bonne intelligence. Les élus laissent faire et les agents ne s'en portent que mieux.

Monsieur Le Maire remercie les élus pour leurs interventions.
Quand l'opposition dit que la majorité a inscrit des recettes fictives c'est une provocation et c'est ce qui s'appelle du populisme. Dire qu'il y a quelque chose de fictif revient à dire que c'est trafiqué. Alors la vente de l'immeuble des Capucins n'est pas une recette fictive. Il remercie Charles Cillières. Il rappelle qu'au mandat précédent le problème c'était posé pour l'ancien conservatoire. Il l'a constamment voté et n'a jamais dit qu'il s'agissait d'une recette fictive pour l'avoir vu à tous les budgets mais ce n'était pas la faute de la précédente mandature.
Si l'opération était bloquée ce n'était pas la faute de la mairie mais des opérateurs. Cela s'est Finalement déclenché. La recette était constamment reportée mais n'était pas fictive puisqu'il y avait un engagement au niveau du Conservatoire. La recette dont il est question n'était pas fictive, la majorité avait un engagement au niveau des Capucins. Parfois cela prend du temps. Il rappelle qu'il y a le contrôle de légalité.
Par rapport au RSU, il n'a rien à rajouter aux propos de Charles Cillières. C'était le tour de VGA cette année.
Il interroge Stéphane Francis : « Est-ce que vous avez vu une feuille de paie d'un agent de la DRHM ? » Les logos ? L'employeur du service commun mutualisé est VGA.
Il souhaiterait que les deux collectivités aient le RSU. C'est un outil intéressant mais encore une fois il fait une redite. Il est désolé mais l'absence de RSU ne veut pas dire que la majorité ne travaille pas le 012. Il y a un point hebdomadaire. Cela a été dit. Ce point permet de faire un suivi du personnel. Le 012 est toujours projeté avec attention agent par agent. Si quelqu'un part à la retraite en juin il n'est plus dans la projection en juillet. L'exécution devra être aussi très suivie.
Il est possible que certains agents soient venus se plaindre auprès de l'opposition mais il souligne que la majorité n'est pas parfaite mais il pense quand même que l'état d'esprit, la volonté collective est là tout comme l'ont dit individuellement Séverine Chastaing, Alain Pascal …, tous les élus sont au contact des agents.

Chacun travaille avec sa personnalité bien sûr mais il lui semble avec une grande proximité et il en est d'ailleurs très heureux. Maud Caruhel a répondu sur le prix de l'électricité pour CESAme. La Rochscool est une association que la collectivité aide pour l'instant pour les impôts, les fluides, pour lui permettre de redresser ses finances. Une nouvelle équipe a repris avec beaucoup d'investissements. Tout ceci doit revenir à l'équilibre. Cela fait partie des aides que la collectivité fait parfois à des associations.
Il est d'accord avec Monsieur Dubourg sur une chose. Il est très attaché au quotidien des administrés.
On ne peut parler aux gens de projet d'envergure que si on a satisfait au quotidien les personnes. Le quotidien est le premier problème il est bien d'accord avec cela.
Si par exemple quand les gens ont les pieds dans l'eau dès qu'il pleut cela va être dur de leur parler vision de la ville à 10 ans. Ainsi de suite. Il en est de même pour la sécurité, pour la propreté.
Ce sont des dossiers du quotidien sur lesquels on a toujours des progrès à faire mais sur lesquels nous sommes investis.
Pour la sécurité et la propreté, Monsieur Le Maire s'accorde à dire que les deux élus en charge s'en occupent très bien, ils y sont très attachés.
Il pense qu'on a toujours à améliorer, qu'il faut continuer.
Concernant la fiscalité, il revient sur le département. Il précise que la hausse de l'époque ne pèse plus sur les Marmandais simplement parce que le taux a été transféré, additionné.
Il s'agissait de compenser l'absence de la taxe d'habitation. Son prédécesseur s'en était offusqué avec raison. La majorité lui avait donné raison mais malheureusement ça n'a pas marché. Pour nous comme pour d'autres communes, la taxe d'habitation était faible à Marmande 15 %. La recette venant de la taxe foncière que prenait le département nous a été affecté mais elle était plus haute que la taxe d'habitation que l'on touchait donc l'écart a été repris.

Par rapport aux propos de Martine Calzavara concernant l'augmentation des bases c'est Mathématique. Les taux augmentent par rapport à l'inflation. On n'est certes pas obligés de répercuter l'inflation sauf qu'il en est de même pour la collectivité.
C'est bien parce que la majorité gère qu'elle arrive à ne pas augmenter les taux. Monsieur Le Maire souligne quelques points :

1. les taux de fiscalité n'augmenteront pas. La majorité l'avait dit et ce pas plus en 2026.

Ils n'augmenteront pas. La hausse des coûts de fonctionnement sera absorbée par des économies de gestion à l'instar de l'augmentation de 240 000 € de la CNRACL décidée par le gouvernement Bayrou d'un point de retraite des agents des collectivités locales. La majorité n'est pas passive et a absorbé le point d'1 % pour cette année il en sera de même pour l'année prochaine, il y en a un autre l'année d'après il y en a encore un autre soit quatre points d'impôt à absorber en 4 ans.
La majorité a fait des économies sur l'énergie mais a absorbé les hausses de coûts pour justement ne pas répercuter cette hausse sur les impôts et ce malgré l'augmentation des bases.
La majorité maintient le même montant sur les subventions aux associations. C'était la volonté collective. Monsieur Le Maire est conscient des difficultés. Il est important de maintenir également les moyens à la fois humains avec les mises à disposition et les moyens matériels aux associations.
L'endettement reste maîtrisé. La collectivité fera un emprunt d'1,8 millions.
Le stock de la dette est maintenu de façon stable. Cela est important pour garder le fameux ratio de capacité de désendettement stable. La rigueur de gestion permet aussi de dégager des capacités d'autofinancement pour un programme d'investissements encore assez élevé.
Il souligne que les investissements préparent l'avenir mais permettront aussi de baisser les coûts. Il a bien entendu qu'il n'y avait pas de politique, pas de vision. Il précise que quand on investit dans la GEPU, on investit dans le bien-être de ses administrés. Quand on investit dans la rénovation des cours d'école, on investit dans le bien-être des enfants et c'est important parce que l'enfant représente l'avenir. La majorité investit pour qu'il y ait une cour d'école plus praticable, différente et surtout plus fraîche. Quand on investit dans les îlots de fraîcheur alors il a bien noté que Monsieur Dubourg pense que ce n'est pas ça qu'attendaient les gens, Monsieur Le Maire pense que les gens attendent de pouvoir vivre en ville. Il pense que si l'on veut que les gens continuent à vivre en ville mais chez nous comme partout il faut aller vers la végétalisation des centre-ville. Le rafraîchissement et pas seulement la végétalisation en font partie. Il faut donc préparer l'avenir pour les Marmandais.

Par rapport à la réalisation de la voie interquartier l'objectif est d'apaiser la vie des gens alors dans le quartier pavillonnaire, et permettre une meilleure traversée de notre ville est-ouest. C'est ce qui permettra aussi avec la rocade de pouvoir transformer les boulevards en quelque chose de plus attirant. Quand la majorité fait la rénovation énergétique de l'école Édouard Herriot c'est pour que les enfants et tous ceux qui y travaillent (enseignant, personnel de mairie) puissent le faire dans de meilleures conditions et c'est aussi avoir moins de consommation, des coûts de fonctionnement moindres. Des coûts de fonctionnement moindres demain cela signifie pouvoir investir pour demain, pour les gens, pour les administrés.
Quand la majorité fait au CTM une opération d'autoconsommation (qui a l'air de faire sourire l'opposition) l'autoconsommation va permettre de baisser les taux de fonctionnement.
Il ne revient pas sur la capacité d'investissement qui s'améliore mais cela va permettre aussi de vendre de l'électricité à un prix attractif soit à des entreprises soit à des riverains (dans un rayon de 2 km) et pourquoi pas arriver à créer, (c'est l'ambition de la majorité), un prix social de l'énergie. Il y a du chemin à parcourir mais sans cet outil ce ne serait pas possible.
Il y a des choses juridiques à régler mais c'est quelque chose de très intéressant.
Quand la majorité investit dans un conservatoire, qui a un coût d'un million par an, cela participe à l'attractivité. Il souligne que l'on peut très bien ne pas partager.
Quand on investit dans la culture, le sport comme la majorité le fait c'est pensé à l'attractivité de la ville. Là encore on peut ne pas forcément considérer ça comme quelque chose d'utile
Il en est de même pour le site CESAme.
Il souligne qu'il aura écouté son prédecesseur qui lui avait demandé de ne pas abandonner ce projet.
Concernant le plan de la propreté, c'est un investissement pour le quotidien des Marmandais, et c'est ce que nos administrés attendent.
Quand la majorité investit dans la caserne des pompiers pour la rénovation c'est aussi pour la sécurité de nos habitants. Quand la majorité intervient sur le foncier pour essayer de gérer l'habitat elle essaie d'être proactive pour ramener de l'habitat pas forcément social dans le centre-ville mais des appartements un peu plus cossus. Cela fait partie de la politique de l'habitat. Des logements sociaux oui la majorité en a fait, la commune est déficitaire. L'Etat l'impose donc la majorité en a fait mais ne va pas faire que cela. Actuellement, les productions de logements sont un peu déséquilibrées.
L'entretien de la chapelle Saint-Benoit fait partie du patrimoine. Il souligne qu'effectivement on peut dire les Marmandais s'en moquent il faut baisser les impôts.
Ce centre de loisirs associé à l'école fait partie de l'attractivité de notre ville.
Il faut regarder ce qui se passe dans d'autres villes.
C'est une belle qualité de la ville de Marmande alors cela a un coût c'est vrai mais sa majorité et lui en particulier n'ont jamais évoqué le fait de restreindre la voilure sur le CLAE. La commune a des éducateurs sportifs, la ville de Villeneuve non, …
Ce sont des débats que l'on a le droit de poser sur la table. La majorité n'est pas immobile et a une logique et une politique.
Par rapport au budget, il dira que sa majorité a une trajectoire financière qui a été redressée
Il le redit à Monsieur Dubourg, il a bien dit que sa majorité avait fait 21 millions d'investissements là où dans le même temps la précédente en avait fait 19,4 ce qui était déjà bien. Mais la petite différence est que la majorité est arrivée avec – 123 000 € de capacité d'autofinancement. Elle est aujourd'hui à 1 million. Quand la précédente mandature est arrivée à la gouvernance, elle était à 1 million quand elle est partie elle était à moins 123 000 €.
Il s'agit d'un petit détail qui joue un peu dans la gestion et dans la possibilité de baisser la taxe foncière.
La trajectoire financière a été redressée et est suivie. Il souligne qu'il s'agit d'un budget ambitieux sans dégradation des finances de la commune voire même une amélioration des indicateurs. En tout cas la majorité les surveille attentivement en investissement d'ailleurs comme en fonctionnement. Il s'agit d'un budget qui prépare l'avenir.
C'est un budget au service des Marmandais qui n'amène pas la baisse de la taxe foncière auquel ici il croit, auquel on aspire tous mais qui crée les conditions de pouvoir le faire dans un délai qu'il ne saurait pas nommer aujourd'hui mais qui reste un objectif.
Il est quelqu'un de très pragmatique alors il ne fait peut-être pas rêver, il n'a pas des grandes envolées mais comme le dirait son aîné qui est né le même jour le même mois que lui mais 100 ans avant, Jean Jaurès, il faut aller à l'idéal en partant du réel.
C'est très exactement ce qui suit sa politique.
Monsieur Le Maire met le budget au vote.

Madame Pérali souligne que Monsieur Le Maire n'a pas répondu à ses questions. Elle a eu la politesse d'attendre qu'il termine.
Monsieur Le Maire précise qu'elle a eu un certain nombre de réponses. Pour la ligne 45 de la page 38, elle aura la réponse technique. Il pense quand même connaître assez bien les finances de de la ville mais avoue ne pas connaître l'alinéa 3. Une réponse précise lui sera apportée. C'est légitime, il souligne à Madame Pérali qu'elle est élue, qu'elle pose une question, qu'une réponse lui sera apportée.
Il y a une explication.

Madame Pérali s'interroge dans cette présentation du budget ce soir, personne n'est capable de lui répondre. Elle trouve cela extraordinaire.
Karen Nosmas souligne qu'elle va laisser la parole à Monsieur Bordin mais elle ne va pas le mettre en difficultés. Elle précise à Madame Pérali qu'elle n'imagine même pas le nombre de lignes dans un budget. Elles sont toutes balayées jusqu'au dernier moment qu'elle peut se moquer.
Valérie Pérali ne se moque pas. Elle ne demande pas le nombre de stylos achetés, elle demande une explication : Pourquoi au niveau des indemnités, la rémunération principale des titulaires a diminué de 350 000 €. Elle souligne : « Ne me dites pas que c'est un détail. » Elle considère que la majorité est quand même censée le savoir. Elle souligne que la majorité a parlé de 372 salariés pour la commune. Elle n'a pas l'impression donc que le nombre de salariés a diminué. Elle pense donc que la majorité a quand même une petite idée de pourquoi la rémunération des titulaires diminue de 350 000 €, et qu'elle peut expliquer que le nombre de la rémunération des apprentis explose. Elle considère que la majorité doit quand même sûrement avoir une idée générale au moins l'un d'entre eux.

Monsieur le Maire souligne que le 012 a été étudié d'une façon chirurgicale. Il précise à Madame Pérali que si la masse a diminué, il sera en capacité de lui dire, que le directeur général des services tout comme le directeur financier ont passé beaucoup de temps à étudier la ligne donc il pense que la réponse doit être là et ils sauront la lui donner. Encore une fois, il le redit le 012 est calculé au plus juste. Si quelque chose a été baissé c'est que c'était faisable. Il connait la masse salariale pourquoi cela progresse.
Pour 240 000 €, il sait qu'il s'agit du fameux point d'indice. Une réponse lui sera donnée pour la justification alors surtout sur le 012.

Dossier n°13 Budget principal de la Ville de Marmande - Adoption du budget primitif – Exercice 2025

Votants : 28 - Abstentions : 02 (CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 26 - Contre : 03 (FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Pour : 23 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°14 Budget annexe du parc de stationnement - Adoption du budget primitif – Exercice 2025

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 Budget annexe de production d'énergie renouvelable - Adoption du budget primitif – Exercice 2025

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Budget annexe de la salle de spectacles Comoedia
Adoption du budget primitif – Exercice 2025

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Budget annexe de CESAme
Adoption du budget primitif – Exercice 2025

Votants : 28 - Abstentions : 01(DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 27 - Contre : 03 (FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Pour : 24 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°18 Adoption de l'attribution de compensation pour 2025

Monsieur Le Maire présente le dossier.
La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Val de Garonne Agglomération est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque transfert de compétence à la Communauté d'agglomération.
Les compétences adduction d'eau potable et assainissement, collectif et non collectif, étant des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) dont les budgets s'équilibrent par les redevances perçues des usagers, il n'y a pas eu de calcul de transfert de charges des communes vers l'agglomération.
Concernant la gestion des eaux pluviales urbaines, il y a lieu de définir le montant des charges transférées et donc la révision des attributions de compensation.
Lors de sa réunion du 28 janvier 2025, la CLECT a abordé le point relatif à l'attribution de compensation 2025 et la comptabilisation des charges liées à de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).
Le rapport approuvé par la CLECT a été transmis par son Président à l'ensemble des communes membres de VGA ainsi qu'à l'agglomération.

Il s'agit d'une révision libre des attributions de compensation, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'agglomération et l'ensemble des communes concernées doivent délibérer de façon concordante sur le montant des attributions de compensation et sur leur mode de révision.
Il est donc proposé de fixer l'attribution de compensation de la commune de Marmande pour l'année 2025 à 3 220 622,90 euros et de préciser que ce montant sera révisé pour les années suivantes en fonction des charges annuelles liées à la GEPU.

La Commune de Marmande percevra en 2025 une attribution de compensation d'investissement de la part de Val de Garonne Agglomération, dont le montant est fixé à 153 890,70 euros.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°19 Attribution de subventions au CCAS et à l'EPA - Cité de la Formation de Marmande pour l'année 2025

Monsieur Le Maire présente le dossier.
Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de Marmande et à l'Etablissement Public Administratif - Cité de la Formation de Marmande, les subventions au titre de l'année 2025 suivant le tableau ci-dessous :

Nom des Associations Bénéficiaires	Subvention de Fonctionnement	Subvention d'Investissement
Centre Communal d'Action Sociale	1 080 000 €	0 €
EPA Cité de la Formation Marmande	100 000 €	150 000 €

Les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°20 Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025

Charles Cillières présente le dossier.
Il y a deux régimes de subvention : les subventions de fonctionnement attribuées en fonction des données statistiques du club et les contrats de projets qui sont attribués sur les projets des clubs. Il s'agit d'une enveloppe totale.
Il y aura d'autres subventions à ajouter ensuite sur le fond d'intervention sportif.

Pour la culture, Françoise Verdier souligne que la commune est très heureuse de confirmer les montants distribués l'année dernière à savoir 335 200 €, une petite différence de présentation par rapport à l'année dernière puisqu'une subvention a été scindée entre la culture et le cabinet. Tout est revenu à la culture. Il s'agit du même montant que l'année dernière mais globalisé au niveau du budget de la culture. Elle souligne que la majorité est très heureuse de continuer à apporter son soutien aux nombreuses associations culturelles de la ville de Marmande.
Pour les associations socio-éducatives Patrick Cardoit précise que le montant est de 6070 €. La majorité est très fière de continuer à donner 150 € à chaque coopérative scolaire. Le comité de liaison des écoles publiques de Marmande qui est un sommeil depuis 3 ans et qui devrait cette année reprendre des activités notamment pour le 18 avril et une manifestation qui aura lieu en ville avec l'ensemble des écoles a été rajouté.
Les subventions aux associations animation avec le comité festif qui a 1800 €.
Il y a deux subventions importantes : l'Union Marmandaise des Entrepreneurs et Commerçants avait fait une demande de subvention. Il est apparu à l'équipe municipale important d'être au côté des commerçants pas seulement dans les mots mais également dans les actions et entre autre financièrement de façon à ce qu'après la réhabilitation du cœur de ville qui se poursuit. L'association MCA qui s'est lancé ou relancé en tout cas un dynamisme des commerçants volontaires. Il est important de les accompagner donc la majorité a décidé de souscrire à leur demande et de proposer de les accompagner à hauteur de 10 000 €.
Le comité des fêtes existe depuis longtemps mais était en sommeil. Il est présidé par Madame Cornaggia. Le but c'est une animation festive. Les commerçants vont faire des animations.
Pour les associations diverses rattachées au cabinet il y a les anciens combattants, Le Souvenir Français Comité d'entente, la société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur, l'association des chasseurs de Marmande l'association « Urgence accès aux soins pour tous » qui milite pour sauvegarder nos urgences à l'hôpital, le festival International du journalisme avec 10 000 €, DEADIA qui est un club de réflexion avec 200 €.
Voilà pour l'ensemble des subventions.

Valérie Pérali a une question. Par rapport à l'association du comité des fêtes. Elle demande si une petite enveloppe supplémentaire pour les chars de la cavalcade qu'ils envisagent de produire est prévue ?
Monsieur Le Maire explique que c'est une aide globale qu'ils ont sollicité.
Cette subvention de 10000 € va leur permettre de fabriquer les chars.
Valérie Pérali a une seconde question. La majorité n'est pas sans savoir que le BBM s'est qualifié pour Bercy. Est-ce que la majorité a réfléchi à un soutien financier ?

Monsieur Le Maire souligne qu'il a eu le président du club. Il doit le rencontrer la semaine prochaine avec les élus au sport.

Martine Calzavara souligne que Monsieur Le Maire a dit que la somme globale des subventions aux associations sportives était la même que l'année dernière. Elle aurait bien aimé avoir l'enveloppe de 2023. Cela lui aurait permis de comparer. Elle est interpellée par la baisse de la subvention du FCM qui a diminué de 18000 €. Elle souligne qu'il s'agit d'un club qui a beaucoup d'adhérents, un des plus gros clubs de Marmande. Elle craint que cela ne leur porte préjudice. 18000 € c'est une somme importante. Elle demande si cela signifie que d'autres associations ont vu leur enveloppe augmenter. Elle souligne que l'on n'est pas sur un budget à l'identique.

Monsieur Le Maire laissera Charles Cillières répondre. Il précise qu'il s'agit de la même enveloppe globale mais effectivement à l'intérieur les montants bougent car les critères sont réajustés. Il souligne qu'il s'agit bien d'un club emblématique qui accueille beaucoup de jeunes , le BBM lui reproche l'argent donné au foot. Il se permet de le dire car cela a été dit en public lors de l'assemblée générale financière du BBM.

Charles Cillières précise que l'argent du Foot n'est pas parti au BBM.
Il explique que l'enveloppe globale est exactement la même que l'année dernière. Il précise que les subventions sont vraiment étudiées de très près et cela en essayant d'être le plus juste possible. Le principe par exemple est de ne pas baisser la subvention d'un club qui a une descente de niveau.
Il est vrai que le FCM a subi quand même à la fois des pertes de licenciés même s'il en reste beaucoup et est descendu de niveau. La subvention qui datait d'un petit moment a déjà baissé de 12 000 € l'année dernière. Aujourd'hui, la majorité a considéré que l'activité du FCM est à peu près équivalente à celle du BBM, du handball. Il rappelle que les filles du handball sont montées en Nationale 2. Il s'agit d'un club avec deux équipes en Nationale 2 et 3.
Ils sont à peu près aujourd'hui autour des 50 000 pour ces trois clubs. Il paraît donc juste d'être équitable. Il est vrai que cela fait mal au cœur quand on doit baisser la subvention d'un club mais c'est une forme de justice. Ces clubs ont à peu près le même nombre de licenciés, des activités qualitatives. Tout ceci est évalué. Les projets autour des jeunes sont des critères pris en compte. Tout cela se travaille avec les membres de l'OMS qui donnent un avis sur les dossiers. La majorité prend ensuite les décisions concernant un financement. Il le redit cela fait mal au cœur mais paraît juste par rapport aux autres clubs. Aujourd'hui, la collectivité va essayer d'aider ce club par d'autres biais.

Martine Calzavara souligne que le souci est que le club va être obligé d'augmenter le tarif de la licence. Ce qui signifie selon que « des gamins » ne pourront pas jouer. Voilà la réalité.
Il faut à ce moment peut être regarder les comptabilités des clubs.

Charles Cillières explique qu'en l'état c'est ce qui est fait. Ils regardent très en détail la comptabilité des clubs. Certains clubs arrivent à trouver des ressources par ailleurs. Certains clubs perdent énormément en partenariat par exemple et n'augmentent pas leurs tarifs même malgré les pertes. Il faut vraiment tout regarder en détail. Il explique que la majorité ne peut pas toujours maintenir le niveau de subvention. Il garantit que si l'on regarde les autres clubs de régional 2 par exemple. Il connait bien le président du SUA Football et il souligne que même là aujourd'hui avec la subvention donnée au FCM ils les regardent avec des des yeux très très envieux.
Il souligne que la majorité essaie à la fois d'être juste au sein des clubs Marmandais mais aussi avec le reste des clubs.

Didier Dubrana souhaite apporter une précision importante. Il rappelle que les subventions sont discutées, étudiées en commission. Elles ne sortent pas comme ça de discussions entre élus. Il y a toute une grille avec un grand tableau, des critères, le nombre d'adhérents etc…

Monsieur Le Maire rappelle que les propositions de fonctionnement sont étudiées. Les différents projets, les contrats de projet sont présentés, examinés. Il souligne que le FCM est un club avec lequel la majorité a des liens proches, avec lequel l'échange est facile. Les échanges avec les deux co-présidents sont très constructifs, réactifs. Il précise que ce n'est pas de gaité de cœur mais leur descente en R2 impacte le budget.
Il explique que c'est ce qui lui était reproché par le BBM, regarder le montant à niveau égal. Les clubs comparent leur niveau, le hand a une Nationale 2 (les filles) et une Nationale 3 (les garçons). La descente de niveau a été très impactante. Comme l'a dit Charles Cillières les autres clubs de R2 sont en dessous de ce budget.

Votants : 28 - Abstentions : 01(CALZAVARA Martine) - Exprimés : 27 - Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à la majorité

Dossier N°21 Autorisations de Programme – Actualisation et clôture

Monsieur Le Maire présente le dossier.
Au vu de l'avancement de ces opérations, il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser les autorisations de programme en redéployant les crédits de paiement sur les années à venir, conformément à l'échéancier envisagé.
Les autorisations de programme seraient actualisées comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME						
Requalification des espaces publics en Cœur de Ville						
Montant total de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de paiement				
		2025	2026	2027	2028	2029
4 314 781 €	3 924 781 €	390 000 €				

AUTORISATION DE PROGRAMME						
Création de la voie inter-quartiers						
Montant total de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de paiement				
		2025	2026	2027	2028	2029
650 000 €	- €	650 000 €				

AUTORISATION DE PROGRAMME						
Révision du PLU						
Montant total de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de paiement				
		2025	2026	2027	2028	2029
149 880 €	40 470 €	81 210 €	28 200 €			

AUTORISATION DE PROGRAMME						
Restauration des plafonds peints de la chapelle Saint-Benoît						
Montant total de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de paiement				
		2025	2026	2027	2028	2029
1 610 000 €	- €	190 000 €	680 000 €	500 000 €	240 000 €	

AUTORISATION DE PROGRAMME						
Plan led éclairage public						
Montant total de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de paiement				
		2025	2026	2027	2028	2029
334 235 €	144 235 €	40 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	

AUTORISATION DE PROGRAMME						
Rénovation énergétique des bâtiments communaux						
Montant total de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de paiement				
		2025	2026	2027	2028	2029
2 170 920 €	10 920 €	460 000 €	400 000 €	400 000 €	450 000 €	450 000 €

AUTORISATION DE PROGRAMME						
Rénovation énergétique des bâtiments scolaires						
Montant total de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de paiement				
		2025	2026	2027	2028	2029
3 645 828 €	655 828 €	990 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

Par ailleurs, il convient de clôturer l'autorisation de programme relative à la requalification de l'îlot Espiet, opération achevée en 2024, au montant de 658 131 € TTC.

Votants : 28 - Abstentions : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°22 Passation d'un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents pour les travaux de voirie

Alain Pascal présente le dossier.
Cet accord-cadre arrivant à son terme en août 2025 et afin de poursuivre le travail commun initié, le service voirie de VGA propose de le relancer dans le cadre d'une convention de groupement.
Ce groupement est constitué en vue de la réalisation de travaux de voirie et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande entre VGA, la commune de Marmande et la commune de Tonneins conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Val de Garonne Agglomération assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle procèdera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification de l'accord-cadre.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°23 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du centre communal d'action sociale

Charles Cillières présente le dossier.
Il s'agit de la mise à disposition d'un agent, de la Commune de Marmande auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Marmande, à temps plein, pour assurer l'accueil du CCAS.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°24 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du Centre Communal d'Action Sociale

Charles Cillières présente le dossier.
La Commune de Marmande met à disposition un agent, adjoint administratif titulaire, auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marmande pour 35.72% d'un temps complet, soit 12 h 30 min hebdomadaires, à compter du 18 mars 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 pour assurer la comptabilité du CCAS.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire souligne qu'il y a eu un souci matériel concernant l'envoi de l'annexe de ce dossier. Le règlement n'a pas été joint. Il propose de retirer le dossier N°25

Dossier N°26 Pôle d'Echanges Multimodal de Marmande
Convention de superposition d'affectation et convention de transfert de biens

Stéphane Blanchard présente le dossier.
Le PEM, et plus généralement l'intermodalité, ayant un impact positif sur l'accueil des usagers de la gare, SNCF Gares et connexions a été favorable à la conclusion d'une convention de superposition d'affectations sur ses parcelles. A la vocation ferroviaire de la SNCF s'est donc ajoutée une affectation urbaine, permettant ainsi à VGA de mettre en place les aménagements nécessaires (quai de bus, bornes, trottoirs, …).
Du fait de l'importance des investissements réalisés par VGA, cette convention a été consentie à titre gracieux, demeurant en vigueur tant que l'emprise foncière pourra supporter la double affectation.
L'ensemble des modalités techniques et des aménagements autorisés sont définis dans la convention de superposition d'affectations et son annexe.

L'aménagement du PEM étant maintenant achevé, il est nécessaire que la commune de Marmande, conformément à la définition de l'intérêt communautaire de l'Agglomération, assume la gestion de certains équipements/matériels.

Cela se formalise par la signature d'un avenant à la convention de superposition d'affectations avec Gares et Connexions incluant la commune, et par une convention de transfert de biens entre VGA et la commune.
Il est précisé que la remise des biens et équipements a lieu à titre gratuit.
La commune de Marmande devient propriétaire desdits biens et équipements et assumera de ce fait l'ensemble des droits et obligations relevant du propriétaire. Elle prendra donc notamment en charge l'ensemble des dépenses d'entretien et de renouvellement desdits biens et équipements.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur Francis demande s'il s'agit bien du parvi du PEM et demande du coup s'il ne vaudrait mieux pas quand même s'arrêter un instant sur le règlement intérieur et le voter comme la commune va être délégataire dans la gestion du PEM et avoir un règlement intérieur qui permet en d'autres termes s'il se passe quelque chose dans les dans le mois qui arrivent.
Monsieur Le Maire revient donc sur le dossier n°25 qu'il avait retiré.

Dossier N°25 Adoption du règlement intérieur d'utilisation des box de stationnements du Pôle d'Echange Multimodal de Marmande

Didier Dubrana présente le dossier.
Dans le cadre de la rétrocession du pôle d'échange multimodal, il revient à la commune la gestion des boxes vélos donc la mise en place d'un règlement intérieur. Cela concerne uniquement les boxes vélo. L'objectif est de favoriser l'intermodalité et les modes de mobilité actifs. La commune de Marmande déploie en gare de Marmande un service de stationnement pour les vélos. Ces consignes sont individuelles sécurisées en libre accès et gratuite. Cette offre située à proximité des transports en commun, taxis, bus, navette train, et d'emplacement de covoiturage, a pour autre objectif d'encourager la pratique du vélo. Il souligne que ce règlement a été préparé avec Madame Gasser et Madame Chastaing.
Les boxes sont mis à disposition du public gratuitement et sans réservation préalable pour le stationnement individuel des vélos, vélos électrique, trottinettes, trottinettes électriques.
Ce service est ouvert aux usagers 24h/ 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou d'intervention d'entretien ou de réparage, sous réserve des places disponibles. Il est composé de 40 consignes individuelles couvertes et sécurisables dont 20 équipées pour recharger les vélos assistance électrique. L'utilisation de ces consignes implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et le respect de ces dispositions les conditions d'utilisation. L'article 2 stipule que l'accès au box à vélo en libre-service est limité à 5 jours consécutifs. Il explique que l'utilisation du box à vélo se déroule en trois étapes :

- Etape 1 : Mettre son vélo dans le box
- Etape 2 : Accrocher le vélo à l'intérieur du box avec son antivol personnel
- Etape 3 : Verrouiller la porte du box à l'aide de son cadenas personnel

L'usager s'engage à laisser le box propre et vide après utilisation et veille à reprendre son cadenas et ou son antivol. Pour tout dysfonctionnement ou dégradation, l'usager le signale à l'accueil de la police municipale, à l'accueil de la mairie de Marmande ou par téléphone ou par mail.

Pour terminer l'article 5 concerne la responsabilité les vélos stationnés dans un box restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou locataire. La commune de Marmande ne peut donc être tenue pour responsable des vols ou dégradations commis dans un box ainsi que des dommages que l'usager pourrait se causer à lui-même ou à des tiers. Toute personne utilisant un box doit reconnaître être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

Jean-Luc Dubourg a remarqué pour y être passé plusieurs fois qu'il y a beaucoup de problèmes au niveau des déchets. Il souligne que l'on parlait d'incivilité tout à l'heure. Il

demande si dans ce règlement il y a une prise en compte du nettoyage de ces boxes parce qu'en définitif des fois cela laisse à désirer.
Didier Dubrana souligne qu'effectivement jusqu'à maintenant il 'n'était pas possible d'intervenir parce que nous n'étions pas chez nous. Avant de mettre à disposition des vélos il fallait les boxes. Il va y avoir des nettoyages et par la suite un suivi permanent. La police municipale passera pour suivre l'utilisation de ces boxes.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28- Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°27 Création de tarifs Occupation du Domaine Public : Développement d'un service de scooters électriques en libre-service sans station sur la Commune de Marmande

Stéphane Blanchard présente le dossier. Il s'agit donc d'un dossier mené en collaboration avec Didier Dubrana. Suite à l'expérimentation d'un nouveau service de location de scooter électrique qui s'est révélé tout à fait positive un appel à manifestation a été remporté par la société E-dog, société à l'initiative de cette expérimentation. Il explique qu'il s'agit maintenant de définir les zones d'implantation sur la commune et par conséquent d'établir un tarif d'occupation du domaine public pour ces aires de stationnement. Il souligne qu'il a été donc proposer de fixer un tarif de 50 € par scooter et par an.
Didier Dubrana fait l'inventaire du nombre de scooters concernés et des lieux d'implantation de ces zones de remisage. Il précise que 10 scooters seront déployés sur différents endroits de la ville. La majorité a essayé de cerner la ville à savoir le marché, la place Henri Birac, CESAme, le parking au Super U, le parking de la gare dont la commune a maintenant la rétrocession. Il précise que ces scooters entrent dans le développement de la mobilité. Comme l'a rappelé Stéphane Blanchard, il souligne que la première expérience s'est avérée très positive. L'entreprise s'est proposée de développer ses services sur le territoire.
Pour des précisions techniques, il souligne que c'est un libre-service qui marche via une application, un suivi 24h/ 24, 7 jours sur 7. Plusieurs forfaits seront disponibles, un forfait pour les touristes de 3h, un jour, 2 jours, 3 jours, une semaine.
Une assistance est disponible. L'autonomie est de 90 kms. Les recharges sont réalisées par les agents de la société. L'âge minimum pour l'utilisation est fixé à 17 ans. Il faut avoir le BSR, permis de conduire. Les inscriptions sont sécurisées et se font par téléphone portable. Ce sont des scooters de 50 cm3. Ils sont équipés de deux casques, de support de smartphone et d'un casier verrouillé. Un tuto par visio est disponible via l'application.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°28 Projet de convention-cadre entre la Ville de Marmande et l'association cultuelle de l'Eglise protestante unie Tonneins-Marmande

Monsieur Le Maire présente le dossier.
L'association des protestants de Marmande a fusionné avec celle de Tonneins. Il faut réécrire la convention, l'intitulé de l'association est différent. Cela ne change rien pour le temple. Le principe est le même qu'avec l'église.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°29 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Etabli du Travail Humain en Nouvelle-Aquitaine (ETHNA)

Monsieur Le Maire présente le dossier. Il explique qu'il s'agit d'une association qui a créé un événement, une soirée théâtre sur le travail en santé. Cette représentation a eu lieu au Petit Théâtre. L'objectif de cette subvention était de permettre l'organisation du spectacle et le remboursement de la location du Petit Théâtre. C'était très intéressant. Cela a d'ailleurs mobilisé pas mal de professionnel de santé, surtout des jeunes de 3e année de formation infirmier. Les échanges étaient très intéressants. La présidente était présente.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°30 Convention d'accueil de bénévoles dans le cadre du festival TEK ART

Anne-Laure Gasser présente le dossier.
Dans le cadre du festival TEK ART, la collectivité a décidé pour assurer un soutien aux équipes de la DAC, de faire appel à une équipe de bénévoles, du 18 au 22 mars 2025.

Le bénévole est la personne qui apportera son concours à une collectivité à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public, mais également dans des situations d'urgence.
Le bénévole est donc la personne qui, en sa qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public, dans un but d'intérêt général, soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction après réquisition ou sollicitation, soit spontanément.

Le bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit à ce titre.
La convention signée fixe les conditions de présence de l'activité et autorise les activités dument spécifiées pour le bénévole.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°31 Festival MONDOCLOWNS - Attribution d'une subvention complémentaire.

Dominique Martin présente le dossier.
Mondoclowns a organisé du 6 au 9 février 2025, la 9ème édition de son festival, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association Mondoclowns une subvention complémentaire de **7 350** €.
Cette subvention permettra de couvrir les frais liés à la location du Théâtre du Comoedia à l'occasion de la 9ème édition pour un montant **de 7 350 €**.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°32 Adhésion à l'association le Bouclier Bleu spécialisée dans la protection du patrimoine (annule et remplace la délibération n° 2025 A13)

Dominique Martin présente le dossier.
Ce dossier a déjà été présenté en conseil municipal. Il s'agit d'une erreur matérielle.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°33 Aide financière dans le cadre du financement aux manifestations à l'association « ASPTT Marmande »

Charles Cillières présente le dossier.
L'association « ASPTT Marmande section Triathlon », sollicite une aide financière afin de contribuer aux différents frais engendrés pour l'organisation de sa manifestation intitulée « Marmande 10 » qui a eu lieu le dimanche 16 février 2025.
La Commission Pôle 3 émet un avis favorable pour le montant d'une subvention de 450 €

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°34 Aide Financière dans le cadre du financement aux manifestations à l'association « USM Athlétisme »

Charles Cillières présente le dossier.
L'association « USM Athlétisme » sollicite une aide financière pour l'organisation de leur manifestation sportive « les Foulées Marmandaises » qui se déroulera le dimanche 6 avril 2025. L'événement sportif qui sera organisé permettra le rayonnement de l'association mais aussi de la commune de Marmande.
La Commission Pôle 3 émet un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 1 500 €. Ce soutien financier fera l'objet d'un avenant spécifique à la convention d'objectifs entre l'association et la commune de Marmande.
Le versement s'effectuera comme suit :

- 70 % suite à la signature du présent avenant
- 30 % à la réception du bilan notamment financier de la manifestation

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°35 Aide Financière dans le cadre du financement aux manifestations à l'association « USM Rugby »

Charles Cillières présente le dossier.
L'association « USM Rugby » sollicite une aide financière pour l'organisation de leur manifestation sportive la 3ème édition du Tournoi de la Tomate qui se déroulera le dimanche 26 avril 2025. L'événement sportif qui sera organisé permettra le rayonnement de l'association mais aussi de la commune de Marmande. La Commission Pôle 3 émet un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 1 000 €.
Ce soutien financier fera l'objet d'un avenant spécifique à la convention d'objectifs entre l'association et la commune de Marmande.
Le versement s'effectuera comme suit :

- 70 % suite à la signature du présent avenant
- 30 % à la réception du bilan notamment financier de la manifestation

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier N°36 Aide financière – Aide financière dans le cadre du financement aux manifestations à l'association « Roue Tine »

Charles Cillières présente le dossier.
L'association « Roue Tine », sollicite une aide financière afin de contribuer aux différents frais engendrés pour l'organisation de leur manifestation intitulée « Whell and Sun 2025 » qui aura lieu le samedi 17 mai 2025.
La Commission Pôle 3 a émis un avis favorable pour le montant d'une subvention de 150 €

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire passe à l'examen des décisions.

Décisions :

- Décision n° 2025.035 – 10.02 .2025 Action de prévention sensibilisation aux usages des écrans Spectacle Théâtre Cie ARTS MUSE & VOUS
- Décision n° 2025.036 – 10.02.2025 - Convention de mise à disposition d'un logement municipal en faveur des volontaires européens
- Décision n° 2025.037 – 13.02.2025 - Convention d'utilisation d'un véhicule municipal avec l'association « Les Restos du Cœur »
- Décision n° 2025.038 – 14.02.2025 - Demande de financement BIJ info Jeunes Soutien pour accueil de jeunes Volontaires -Corps Européen de Solidarité
- Décision n° 2025.039 – 14.02.2025 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE FERMETURE AUTOMATIQUE AVEC LA SOCIETE LACROIX

- Décision n° 2025.040 – 19.02.2025 - Mise à disposition gratuite de salles de cours du Conservatoire Maurice-Ravel
- Décision n° 2025.041 – 18.02.2025 - Mise à disposition des classes nos 1 et 2 de l'école de Coussan au profit de l'association « Arts et Traditions Populaires ATP » à titre gratuit
- Décision n° 2025.042 – 20.02.2025 - Mise à disposition de la Bodega – Stade Dartiailh au Conseil Départemental de Lot et Garonne
- Décision n° 2025.043 – 20.02.2025 - Attribution de la prestation de refonte du site internet à la société STRATIS
- Décision n° 2025.044 – 25.02.2025 - Tarifs Groupes - Comités d'Entreprise pour les spectacles programmés par le Théâtre Comoedia
- Décision n° 2025.045 – 26.02.2025 - Convention de PARTENARIAT avec MJMLS
- Décision n° 2025.046 – 03.03.2025 - Désignation d'un avocat Affaire Lionel PERE contre Hailé ELASME
- Décision n°2025.047 – 22.02.2025 - Contrat d'éco-pâturage – Site de la Filhole Saison 2025
- Décision n°2025.048 – 27.02.2025 - Contrat d'éco-pâturage – Cimetière de Patras Saison 2025
- Décision n° 2025.049 – 03.03.2025 - Désignation d'un avocat Affaire Jérôme HERLING et Johan PY contre Yoann JORET
- Décision n° 2025.050 – 03.03.2025 - FESTIVAL TEK ART -contrat de cession ASSOCIATION BAM
- Décision n° 2025.051 – 03.03.2025 - FESTIVAL TEK ART -contrat de cession ASSOCIATION YUNA RECORDS
- Décision n° 2025.052 – 03.03.2025 - Contrat de prestations de services pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal avec la SAS SACPA
- Décision n° 2025.053 – 03.03.2025 - Marchés et avenants pour le mois de Février 2025
- Décision n° 2025.054 – 07.03.2025 - Avenant au contrat de service des applications de la société ARPEGE
- Décision n° 2025.055 – 10.03.2025 - Mise à disposition de l'Espace Exposition et de son parking Est au profit de l'Inter-APE (Associations des Parents d'Élèves) des écoles de Marmande à titre gratuit
- Décision n° 2025.056 – 11.03.2025 - Convention de mise à disposition de parcelles à Val de Garonne Agglomération Couveuse agricole – route de Patras à Marmande
- Décision n° 2025.057 – 11.03.2025 - CESSION D'UN CAMION RENAULT MASTER BENNE
- Décision n° 2025.058 – 11.03.2025 - Mise à disposition gratuite de l'occupation du domaine public au profit de l'APE de l'école de Labrunie
- Décision n° 2025.059 – 13.03.2025 - Mise à disposition du bureau A.4.8. au profit du L'association « MONDOCLOWNS » à titre gratuit
- Décision n° 2025.060 – 13.03.2025 - Mise à disposition du bureau A 1 1 au profit du L'association « Inter Langues Val de Garonne » à titre gratuit
- Décision n° 2025.061 – 13.03.2025 - Mise à disposition des bureaux A 1.4, A 2. 1 et A 2.2 au profit de l'association « Inter Langues Val de Garonne » à titre gratuit

Stéphane Francis a une question concernant la décision n°2025.043 pour l'attribution de la prestation de refonte du site internet à la société STRATIS. Il s'interroge pourquoi ne pas avoir attribué le marché à une société du territoire ?
Charles Cillières explique qu'il a travaillé sur ce dossier avec Pierre Feyrit.
Un appel d'offres a été lancé. Il a visité avec Pierre Feyrit plus de 200 sites de collectivités similaires à Marmande.
Il explique que le site doit être refait. On repart de zéro.
Ils ont sélectionné 3 sociétés. Ils ont choisi la moins distante. Le rythme de travail est efficace et soutenu. Ils ont sélectionné des entreprises qui travaillent avec des collectivités. Les agents sont associés au projet. Le montant de la prestation est correct.
Il souligne que la refonte du site de VGA n'a pas du tout de cet ordre.

Monsieur Le Maire précise que la société a répondu à un appel d'offres. Cela a été fait dans les règles.

Pierre Feyrit explique qu'il y avait une société sur Agen. Mais cette entreprise n'était pas en capacité de respecter le timing alors que la société STRATIS pouvait le faire. Il souligne que le projet suit son cours.

Valéri Pérali demande si le délai de la société agenaise était beaucoup plus long. Cela ne valait-t-il pas la peine d'attendre pour faire travailler une entreprise locale ? Elle souligne que les entreprises n'avaient peut-être pas été prévenues.

Charles Cillières souligne que l'opposition n'arrête pas de donner des leçons à la majorité, à avoir des suspicions. Il précise que l'on est en dessous du seuil règlementaire d'un marché. Le cahier des charges a été fourni aux entreprises. Les élus ont étudié les compétences techniques des entreprises, les délais.
Il précise qu'il ne voit jamais l'opposition en commission d'appels d'offres.

Monsieur Le Maire rappelle que dans ce marché des critères étaient posés, parmi eux figuraient les délais.
L'opposition peut lui dire qu'il avait 6 ans pour refaire le site. La directrice de la communication nouvellement arrivée a travaillé très vite. La majorité est tenue par les délais de l'échéance électorale.

Valérie Pérali a une question concernant la décision n°2025.042 « Mise à disposition de la Bodega – Stade Dartiailh au Conseil Départemental de Lot et Garonne ».
Elle avait demandé la liste des contrats de location de cette salle.
Monsieur Le Maire souligne que les éléments lui seront transmis.

Monsieur Le Maire a reçu deux questions écrites du groupe d'opposition de Martine Calzavara.

1) Dans un entretien à un quotidien local, vous avez émis l'hypothèse de reprendre la compétence voirie au sein de la municipalité.
   - Doit-on en déduire qu'en tant que vice-président en charge de la voirie vous n'êtes pas satisfait des prestations de VGA ?
   - Si vous êtes toujours dans cet état d'esprit, avez-vous évalué l'impact financier d'une telle décision ?
   - Comme nous n'avons plus de service voirie en interne, comment comptez-vous vous y prendre ?

Monsieur Le Maire souligne qu'il n'a jamais fait d'interview à ce journal.
Il a abordé ce sujet lors d'une réunion de quartier. Il a dit que la voirie de VGA n'était pas dimensionnée pour de la voirie urbaine mais plus pour de la voirie rurale. Il est très heureux de ce service fort sympathique et compétent.
Il considère que cela pêche pour une voirie du quotidien en termes d'organisation et de finances.
Monsieur Le Maire souligne qu'il a dit qu'il faudrait sortir les trottoirs de la voirie mais cela se discute. Cela ne se fait pas comme ça.
Il pense qu'il faudrait sortir une partie de la voirie avec une compensation. Il pense qu'il faut l'envisager non pas qu'il ne soit pas content du service rendu. Il considère que c'est une réflexion à mener.

1) Au sujet du pourcentage déterminant le coût de la part fixe de la TEOM, appliqué au centre-ville de Marmande.

En 2023, en conseil communautaire j'avais alerté sur le taux très élevé appliqué au centre-ville de Marmande. Vous aviez un an pour travailler cette inégalité flagrante.
Pour quelles raisons n'avez-vous pas fait bouger le taux de Marmande centre afin de rendre plus équitable la taxe sur les ordures ménagères ?

Monsieur Le Maire rappelle que les taux sont différents en fonction du service rendu. Il rappelle qu'il a toujours évoqué ce point en conseil. Il explique qu'il y a 3 passages en centre-ville : les ordures, le carton, les encombrants à la demande (service pas assez connu à son avis) d'où ce tarif.
Si l'on regarde la différence avec Tonneins qui a un passage de moins c'est 0,4 %, ou 0,5 % de moins sur le centre-ville.
Il pense qu'ils sont plus mal lotis que Marmande. Ils paient à peine moins cher pour un service quasi identique.
Le président a convenu que cette situation était problématique. Il y aura l'année prochaine une révision des taux et une suppression de services.
Il espère que l'on reviendra à plus d'égalité. A son avis, la zone rurale est plus surtaxée. En zone rurale la prestation est la même pour tous et est pour le coup plus chère. Il pense qu'il y aura un calendrier de réévaluation des taux. Cela est programmé. Cela a été voté. Il croit que Madame Pérali était présente ainsi que Monsieur Francis lors des rencontres apprenantes de VGA où ces questions avaient été posées. On a l'assurance du président de VGA que dans l'année il y aura une réflexion de façon à remettre les choses d'aplomb en 2026. Il n'y a pas d'autres engagements si ce n'est aujourd'hui qu'une réflexion va être menée. Il précise que cette disparité est historique. Il sait que ce n'est pas une réponse adaptée.

- - - - - - - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 35.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane BLANCHARD

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET